



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9381^e séance

Mardi 18 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidents :</i>	M. Cleverly/Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M. Sharaf
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Takei
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Gonçalves
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

L'intelligence artificielle : potentiel et risques pour la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

L'intelligence artificielle : potentiel et risques pour la paix et la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général et aux représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance du sujet à l'examen.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jack Clark, cofondateur d'Anthropic, et M. Yi Zeng, de l'Institut d'automatisation à l'Académie chinoise des sciences.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/528, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 juillet 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé le premier débat sur l'intelligence artificielle jamais tenu au Conseil de sécurité.

Je suis le développement de l'intelligence artificielle depuis un certain temps déjà. D'ailleurs, il y a six ans, j'ai déclaré à l'Assemblée générale que l'intelligence artificielle allait avoir une incidence considérable sur le développement durable, le monde du travail et le tissu social. Mais comme tout le monde ici, j'ai été stupéfait et impressionné par la forme la plus récente de l'intelligence artificielle – l'intelligence artificielle générative – qui représente un formidable bond en avant dans ses capacités. La vitesse et la portée de cette nouvelle technologie sous toutes ses formes sont absolument inédites. Elle a été comparée à l'invention de l'imprimerie. Mais, alors qu'il avait fallu plus de 50 ans pour que les livres imprimés

soient largement disponibles en Europe, ChatGPT a atteint 100 millions d'utilisateurs en seulement deux mois. Le secteur de la finance estime que l'intelligence artificielle pourrait rapporter entre 10 à 15 000 milliards de dollars à l'économie mondiale d'ici à 2030. Presque tous les gouvernements, grandes entreprises et organisations dans le monde travaillent sur une stratégie relative à l'intelligence artificielle. Mais même ses concepteurs n'ont aucune idée de la direction que pourrait prendre leur stupéfiante avancée technologique.

Il est évident que l'intelligence artificielle aura des incidences sur tous les domaines de notre vie, y compris les trois piliers de l'action de l'ONU. Elle est susceptible d'accélérer le développement mondial, qu'il s'agisse de surveiller la crise climatique ou de réaliser des percées dans le domaine de la recherche médicale. Elle ouvre de nouvelles possibilités de réalisation des droits humains, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Toutefois, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a exprimé sa vive inquiétude face aux éléments tendant à prouver que l'intelligence artificielle peut amplifier les préjugés, renforcer la discrimination et permettre d'atteindre de nouveaux niveaux de surveillance autoritaire.

Le débat d'aujourd'hui est l'occasion d'examiner les répercussions de l'intelligence artificielle sur la paix et la sécurité, alors qu'elle suscite déjà des préoccupations sur les plans politique, juridique, éthique et humanitaire. Je demande instamment au Conseil d'aborder cette technologie avec un sentiment d'urgence, une vision globale et un état d'esprit d'apprenant, car ce que nous voyons n'est qu'un début. Jamais plus l'innovation technologique ne progressera aussi lentement qu'aujourd'hui.

L'intelligence artificielle est mise au service de la paix et de la sécurité, notamment par l'ONU. Elle est de plus en plus utilisée pour repérer les schémas de violence, surveiller les cessez-le-feu et bien d'autres choses encore, contribuant ainsi à renforcer nos efforts en matière de maintien de la paix, de médiation et d'aide humanitaire. Mais les outils d'intelligence artificielle peuvent également être utilisés par des personnes mal intentionnées. Les modèles d'intelligence artificielle peuvent aider les individus à faire du mal à eux-mêmes et aux autres, à très grande échelle.

Soyons clairs : l'utilisation malveillante des systèmes d'intelligence artificielle à des fins terroristes, criminelles ou étatiques pourrait causer un nombre de morts et des dégâts effroyables, des traumatismes généralisés et des dommages psychologiques profonds à

une échelle inimaginable. Les cyberattaques basées sur l'intelligence artificielle visent déjà des infrastructures critiques et nos propres opérations de maintien de la paix et interventions humanitaires, causant de grandes souffrances humaines. Les obstacles techniques et financiers à l'accès à cette technologie sont dérisoires, y compris pour les criminels et les terroristes.

Les applications militaires et non militaires de l'intelligence artificielle pourraient avoir des conséquences très graves pour la paix et la sécurité mondiales. L'avènement de l'intelligence artificielle générative pourrait marquer un tournant décisif pour la désinformation et les discours de haine, mettant à mal la vérité, les faits et la sécurité, ajoutant une nouvelle dimension à la manipulation du comportement humain et contribuant à la polarisation et à l'instabilité à grande échelle. Les hypertrucages ne sont qu'un nouvel outil basé sur l'intelligence artificielle qui, si l'on n'y prend garde, pourrait avoir de graves répercussions pour la paix et la stabilité. En outre, les conséquences imprévues de certains systèmes basés sur l'intelligence artificielle sont susceptibles de créer des risques de sécurité par accident.

Il suffit de penser aux médias sociaux. Les outils et les plateformes qui ont été conçus pour renforcer les interactions humaines sont désormais utilisés pour compromettre les élections, diffuser des théories du complot et inciter à la haine et à la violence. Les dysfonctionnements des systèmes d'intelligence artificielle constituent un autre sujet de préoccupation majeur. Par ailleurs, l'interaction entre l'intelligence artificielle et les armes nucléaires, la biotechnologie, les neurotechnologies et la robotique est profondément préoccupante.

L'intelligence artificielle générative a un énorme potentiel au service du bien et au service du mal, à grande échelle. Ses créateurs eux-mêmes ont prévenu que des risques bien plus grands, potentiellement catastrophiques et existentiels, se profilaient à l'horizon. Si nous ne prenons pas de mesures pour faire face à ces risques, nous manquerons à nos responsabilités envers les générations actuelles et futures.

(l'orateur poursuit en français)

La communauté internationale a une longue histoire de réponse aux nouvelles technologies susceptibles de déstabiliser nos sociétés et nos économies. Nous avons joint nos efforts, au sein de l'ONU, pour établir de nouvelles règles internationales, signer de nouveaux traités et créer de nouveaux organismes mondiaux. Si de nombreux pays ont préconisé différentes mesures et

initiatives relatives à la gouvernance de l'intelligence artificielle, une approche universelle est nécessaire. Et les questions de gouvernance seront complexes à divers égards.

Premièrement, certains modèles puissants d'intelligence artificielle sont d'ores et déjà largement accessibles au grand public. Deuxièmement, et contrairement aux matières nucléaires et aux agents chimiques et biologiques, les outils d'intelligence artificielle peuvent être expédiés partout dans le monde en laissant très peu de traces. Et troisièmement, le rôle de premier plan joué par le secteur privé dans le domaine de l'intelligence artificielle a peu d'équivalents dans d'autres technologies stratégiques.

Mais nous avons déjà des points de départ. Par exemple, les principes directeurs de 2018-2019 sur les systèmes d'armes létaux autonomes, adoptés dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. Je suis d'accord avec les très nombreux experts qui ont recommandé l'interdiction des armes autonomes létales utilisées sans contrôle humain. Nous disposons aussi des Recommandations sur l'éthique de l'intelligence artificielle, adoptées par l'UNESCO en 2021. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, a quant à lui formulé des recommandations sur la manière dont les États Membres peuvent lutter contre l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle à des fins terroristes. Et les sommets mondiaux sur l'intelligence artificielle au service du bien social de l'Union internationale des télécommunications ont rassemblé des experts, le secteur privé, des institutions des Nations Unies et des gouvernements autour d'efforts visant à garantir que l'intelligence artificielle serve le bien commun.

(l'orateur reprend en anglais)

La meilleure approche consisterait à relever les défis actuels tout en se dotant également des moyens de surveiller les risques futurs et d'y répondre. Elle doit être souple et adaptable et tenir compte des questions techniques, sociales et juridiques. Elle doit associer le secteur privé, la société civile, les scientifiques indépendants et tous les acteurs qui stimulent l'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle. Le besoin de normes et d'approches mondiales fait de l'ONU l'enceinte idéale à cette fin. L'accent mis par la Charte sur la protection des générations futures nous dote d'un mandat clair pour rassembler toutes les parties prenantes autour de nos efforts collectifs d'atténuation des risques mondiaux à

long terme. L'intelligence artificielle pose précisément un tel risque.

C'est pourquoi je me félicite des appels lancés par certains États Membres en faveur de la création d'une nouvelle entité des Nations Unies en vue d'appuyer les efforts collectifs pour réglementer cette technologie extraordinaire, en s'inspirant de modèles tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation de l'aviation civile internationale et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. L'objectif fondamental de cet organe serait d'aider les pays à maximiser les avantages de l'intelligence artificielle au service du bien social, à atténuer les risques existants et potentiels et à mettre en place et administrer des mécanismes de suivi et de gouvernance convenus au niveau international.

Soyons honnêtes : il existe d'énormes lacunes dans les compétences des gouvernements et autres structures administratives et de sécurité en matière d'intelligence artificielle, qui doivent être comblées aux niveaux national et mondial. Une nouvelle entité des Nations Unies rassemblerait les compétences spécialisées et les mettrait à la disposition de la communauté internationale. Elle pourrait également appuyer la collaboration en matière de recherche et de développement d'outils d'intelligence artificielle afin d'accélérer le développement durable. Dans un premier temps, j'entends convoquer un comité consultatif multipartite de haut niveau pour l'intelligence artificielle, qui fera rapport sur les options de gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle d'ici la fin de l'année. Ma prochaine note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix formulera également des recommandations sur la gouvernance de l'intelligence artificielle à l'intention des États Membres.

Premièrement, elle recommandera aux États Membres d'élaborer des stratégies nationales sur la conception, la mise au point et l'utilisation responsables de l'intelligence artificielle, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Deuxièmement, elle invitera les États Membres à prendre part à un processus multilatéral visant à élaborer des normes, des règles et des principes concernant les applications militaires de l'intelligence artificielle, tout en garantissant la participation d'autres parties prenantes concernées.

Troisièmement, elle enjoindra les États Membres à convenir d'un cadre mondial pour réglementer et renforcer les mécanismes de surveillance de l'utilisation des

technologies guidées par les données, y compris l'intelligence artificielle, à des fins de lutte contre le terrorisme.

La note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix appellera également à la conclusion, d'ici à 2026, de négociations sur un instrument juridiquement contraignant ayant pour objectif d'interdire les systèmes d'armes létaux autonomes qui fonctionnent sans supervision ou contrôle humain et ne peuvent être utilisés conformément au droit international humanitaire.

J'espère que les États Membres débattront de ces options et décideront de la meilleure marche à suivre pour mettre en place les mécanismes de gouvernance de l'intelligence artificielle dont nous avons besoin de toute urgence.

Outre les recommandations du Nouvel Agenda pour la paix, je préconise vivement que l'on se mette d'accord sur le principe général selon lequel l'intervention et le contrôle humains sont essentiels s'agissant des armes nucléaires et ne doivent jamais être supprimés. Le Sommet de l'avenir, qui aura lieu l'année prochaine, sera l'occasion idéale de prendre des décisions sur bon nombre de ces questions interdépendantes.

J'invite instamment le Conseil à faire preuve de leadership en matière d'intelligence artificielle et à montrer la voie qui mène à des mesures communes propres à garantir que les systèmes d'intelligence artificielle sont transparents, responsables et contrôlés. Nous devons travailler de concert à une intelligence artificielle qui réduise les écarts sociaux, numériques et économiques au lieu de nous éloigner davantage les uns des autres. J'exhorte les membres du Conseil à unir leurs forces et à faire prévaloir la confiance, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité. La course à l'intelligence artificielle doit avoir l'intérêt public pour objectif : une intelligence artificielle fiable et sûre, qui soit en mesure de mettre fin à la pauvreté, de proscrire la faim, de guérir le cancer, et de donner un coup d'accélérateur à l'action climatique et à la réalisation des objectifs de développement durable. Voilà la course dont nous avons besoin ; c'est une course que nous pouvons mener et que nous pouvons gagner.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Clark.

M. Clark (*parle en anglais*) : Je suis ici aujourd'hui pour expliquer brièvement comment l'intelligence artificielle (IA) est devenue une source de préoccupation pour les nations du monde, ce que réservent les prochaines

années au regard du développement de cette technologie et de quelles manières les décideurs politiques pourraient envisager d'aborder cette possibilité historique. Ce qu'il faut comprendre en priorité, c'est que nous ne pouvons pas laisser le développement de l'intelligence artificielle aux seuls acteurs du secteur privé. Les gouvernements du monde entier doivent conjuguer leurs efforts, renforcer les capacités publiques et faire de la mise au point de puissants systèmes d'intelligence artificielle un projet qui soit commun à tous les pans de la société au lieu d'être téléguidé entièrement par une poignée d'entreprises concurrentes.

Pourquoi cette déclaration ? Un petit rappel de l'histoire récente s'impose. Il y a 10 ans, des travaux de recherche publiés par DeepMind, une société anglaise, montraient comment apprendre à un système d'intelligence artificielle à jouer à de vieux jeux informatiques comme Space Invaders ou Pong. Dix ans plus tard, en 2023, les techniques présentées dans ces travaux servent désormais à créer des intelligences artificielles capables d'avoir le dessus sur des pilotes de chasse dans des simulations de combat aérien, de stabiliser le plasma dans des réacteurs à fusion, et même de concevoir les composants des semi-conducteurs de nouvelle génération. Des tendances analogues s'observent dans le domaine de la vision par ordinateur. Il y a 10 ans, les chercheurs savaient créer des classificateurs d'images basiques et générer des images rudimentaires et très pixelisées. Aujourd'hui, la classification d'images est utilisée dans le monde entier pour contrôler les marchandises sur les chaînes de production, analyser l'imagerie satellite et améliorer la sécurité des États. Et les modèles d'intelligence artificielle qui retiennent l'attention aujourd'hui – ChatGPT chez OpenAI, Bard chez Google, ou Claude, développé par ma propre entreprise, Anthropic – sont eux-mêmes mis au point par des intérêts privés. Il s'est donc passé beaucoup de choses en 10 ans, et de nouveaux systèmes encore plus puissants sont voués à apparaître dans les années à venir. Ces tendances sont là pour durer. Partout dans le monde, ce sont les acteurs du secteur privé qui disposent d'ordinateurs de pointe et des vastes réserves de données et de capitaux requises pour forger ces systèmes, et il est donc logique de penser que les acteurs du secteur privé continueront d'en déterminer l'évolution. Certes, les êtres humains du monde entier en tireront des avantages considérables, mais cela comporte aussi des risques en matière de paix et de sécurité et de stabilité mondiale.

Ces menaces découlent de deux attributs fondamentaux des systèmes d'intelligence artificielle. Premièrement, ils peuvent être utilisés à mauvais escient

et, deuxièmement, ils sont imprévisibles, sans compter qu'être développés par un ensemble aussi restreint d'acteurs les rend intrinsèquement fragiles. Concernant leur utilisation abusive, les systèmes d'IA affichent des capacités de plus en plus diverses, dont certaines, bénéfiques, en côtoient d'autres qui recèlent un risque d'emploi abusif grave. Ainsi, un système d'IA qui permette de mieux comprendre les mécanismes biologiques peut également servir à créer des armes biologiques. Quant à leur imprévisibilité, un aspect crucial de l'intelligence artificielle réside dans le fait que nous n'en comprenons pas les systèmes : c'est un peu comme fabriquer un moteur sans comprendre la science qui sous-tend la combustion. C'est ainsi que, une fois les systèmes d'IA mis au point et déployés, on leur trouve de nouvelles utilisations que leurs inventeurs n'avaient pas prévues. Souvent, ces utilisations sont positives, mais certaines, comme je viens de l'évoquer, pourraient être abusives. Plus délicate encore est la question des comportements chaotiques ou imprévisibles : une fois déployés, les systèmes d'IA peuvent présenter des problèmes subtils qui n'ont pas été identifiés durant leur développement. Nous devons donc réfléchir très attentivement aux moyens de demander des comptes à leurs développeurs, pour qu'ils mettent au point et déploient des systèmes fiables et sans danger, qui ne compromettent pas la sécurité mondiale.

Pour se représenter concrètement le problème, une analogie peut être utile. J'invite tous ceux qui m'écoutent à ne pas considérer l'intelligence artificielle comme une technologie spécifique, mais plutôt comme un type de travail humain qu'il est possible d'acheter et de vendre aussi vite qu'un ordinateur et qui, au fil du temps, est de moins en moins cher et de plus en plus performant. Et comme je viens de le dire, c'est une forme de travail mise au point par une catégorie restreinte d'acteurs : des entreprises. Il faut être lucide quant à l'immense levier politique que cela procure. Créer et vendre au monde un substitut du travail humain, ou un moyen technologique de l'augmenter, permet de gagner progressivement en influence. Élaborer des politiques relatives à l'intelligence artificielle présente plusieurs défis, et nombre d'entre eux semblent plus faciles à appréhender quand on les considère sous l'angle suivant. Comment les nations du monde doivent-elles réagir au fait que quiconque disposant de suffisamment d'argent et de données peut désormais créer facilement un « expert artificiel » pour un domaine donné ? Qui doit pouvoir accéder à un tel pouvoir ? Comment les gouvernements doivent-ils réglementer ce pouvoir ? Quels acteurs doivent avoir la possibilité de créer et de vendre ces prétendus experts ? Et quels types

d'experts pouvons-nous permettre de créer ? Ce sont là des questions absolument majeures.

Sur la base de mon expérience, je pense qu'il peut être utile, notamment, de nous employer à définir des moyens d'évaluer les capacités, le risque d'utilisation abusive et les failles de sécurité potentielles de ces systèmes. Si nous créons et disséminons de nouveaux types de « travailleurs » à destination de l'économie mondiale, il est logique que nous souhaitions être en mesure de les qualifier, d'évaluer leurs capacités et de comprendre leurs failles. Après tout, les êtres humains assignés à de nombreux rôles critiques, des services d'urgence à l'armée, sont soumis à des évaluations et des contrôles rigoureux en cours d'emploi. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour l'intelligence artificielle ?

Dans ce sens, il est encourageant que, dans leurs divers projets politiques, de nombreux pays insistent sur l'importance de tester et d'évaluer la sécurité de l'intelligence artificielle, qu'il s'agisse du cadre réglementaire envisagé par l'Union européenne, des règles applicables à l'intelligence artificielle générative récemment annoncées par la Chine, du cadre de gestion des risques pour les systèmes d'IA élaboré par le National Institute of Standards and Technologies des États-Unis, ou du prochain sommet sur l'intelligence artificielle et sa sécurité organisé par le Royaume-Uni. Toutes ces propositions et manifestations impliquent de tester et d'évaluer d'une manière ou d'une autre les systèmes d'IA afin que les gouvernements du monde entier puissent investir dans ce domaine. À l'heure actuelle, il n'existe pas de normes ni même de meilleures pratiques pour tester les risques que recèlent ces systèmes de pointe en matière de discrimination, d'utilisation abusive ou de sécurité. Et comme il n'existe pas de meilleures pratiques, il est difficile pour les gouvernements d'élaborer des politiques propres à faire en sorte que les acteurs qui développent ces systèmes rendent davantage de comptes. Inversement, cela signifie que les acteurs du secteur privé bénéficient d'un avantage informationnel lorsqu'ils traitent avec les gouvernements.

En conclusion, une approche raisonnable de la réglementation doit être fondée sur l'aptitude à évaluer un système d'intelligence artificielle pour en déterminer les capacités et les failles spécifiques. Une approche vouée à l'échec a pour point de départ de grandes ambitions politiques qui ne sont pas étayées par des mesures ou évaluations effectives. C'est en mettant au point des systèmes d'évaluation robustes et fiables que les gouvernements pourront demander des comptes aux entreprises et que celles-ci pourront gagner la confiance du monde

dans lequel elles veulent déployer leurs systèmes. Si nous n'investissons pas là-dedans, nous courons le risque d'aboutir à une capture du régulateur, de compromettre la sécurité mondiale et de donner les clefs de l'avenir à un groupe restreint d'acteurs du secteur privé. Si nous parvenons à relever ce défi, en revanche, je suis convaincu que nous, communauté mondiale, pourrions récolter les fruits de l'intelligence artificielle et veiller à l'équilibre des pouvoirs entre les développeurs de l'intelligence artificielle et les citoyens du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Clark de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Yi Zeng.

M. Yi Zeng (*parle en anglais*) : Je m'appelle Yi Zeng. Je voudrais profiter de cette occasion qui m'est donnée pour expliquer au Conseil de sécurité pourquoi je considère l'intelligence artificielle (IA) comme une force positive pour la paix et la sécurité internationales. J'espère que ce point de vue sera utile à ses discussions et servira à mieux comprendre la nécessité d'instaurer une gouvernance mondiale pour l'intelligence artificielle.

Il ne fait aucun doute que l'IA est une puissante technologie habilitante pour faire progresser le développement durable dans le monde. Si l'on examine l'utilisation de l'IA en lien avec les objectifs de développement durable, on constate que la plupart des efforts se concentrent sur l'IA pour une éducation de qualité et les soins de santé, alors que de nombreux autres sujets importants tels que l'IA pour la biodiversité, l'action climatique ou la paix, ont été plutôt négligés. Cependant, je pense qu'il s'agit de sujets d'une importance fondamentale pour l'avenir de l'humanité, et les gouvernements devraient certainement œuvrer de concert pour les aborder.

L'intelligence artificielle militaire et celle pour la paix et la sécurité, bien qu'étroitement liées, sont fondamentalement différentes s'agissant d'aspects importants. Nous devrions faire avancer l'utilisation de l'IA pour la paix internationale en tant que pilier essentiel des objectifs de développement durable, en vue de réduire les risques en matière de sécurité et de sûreté plutôt que de les accroître. Lorsque nous réfléchissons à l'IA pour le bien dans une perspective de paix et de sécurité, au lieu de chercher des moyens de créer de la désinformation à des fins militaires et politiques, il vaudrait mieux travailler à l'utilisation de l'IA pour détecter la désinformation et les malentendus entre pays et organes politiques, et y avoir recours non pas pour attaquer les réseaux, mais pour les défendre.

L'intelligence artificielle devrait être utilisée pour jeter des ponts entre les peuples et les cultures, et non pas le contraire. C'est pourquoi nous avons créé un moteur d'interaction culturelle assisté par l'IA afin de trouver les points communs et les différences entre sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces sites du patrimoine mondial nous montrent que nous ne sommes pas aussi divisés en termes de culture que nous le pensons, et que les points communs constituent des racines, une main tendue, nous aidant à apprécier et à comprendre les différentes cultures dans toute leur diversité et même à apprendre d'elles.

Les exemples actuels d'intelligence artificielle, y compris, plus récemment, l'IA générative, sont tous des outils de traitement de l'information qui semblent intelligents mais n'ont pas de véritable compréhension et ne sont donc pas vraiment intelligents. C'est bien sûr la raison pour laquelle on ne peut pas leur faire confiance en tant qu'agents responsables pour aider les êtres humains à prendre des décisions. Par exemple, bien que le monde ne soit pas encore parvenu à un consensus suffisamment large sur les systèmes d'armes autonomes létaux, il est au moins clair que l'IA ne devrait pas être utilisée directement pour prendre des décisions sur des questions de vie ou de mort pour les êtres humains. Un contrôle humain efficace et responsable doit être appliqué afin de garantir des interactions appropriées entre l'homme et l'intelligence artificielle. Cette technologie ne devrait pas non plus être utilisée pour automatiser les tâches diplomatiques, en particulier les négociations étrangères entre pays, car il est possible qu'elle exploite et amplifie les limites et les faiblesses humaines, telles que la tromperie et la méfiance, ce qui entraînerait des risques plus importants, voire catastrophiques, pour les êtres humains. Il est étrange, trompeur et même irresponsable que les systèmes de dialogue alimentés par l'IA générative utilisent toujours des expressions telles que « je pense » et « je suggère » dans leurs arguments alors qu'il n'y a pas de « je » ni même de « moi » dans les modèles d'IA. Je tiens donc à souligner une nouvelle fois que l'intelligence artificielle ne doit jamais, au grand jamais, prétendre être humaine, prendre la place d'un être humain ou induire les êtres humains à avoir de fausses perceptions. Nous devons utiliser l'IA générative pour nous aider, mais ne jamais lui faire confiance pour remplacer la prise de décision humaine.

Nous devons garantir le contrôle humain de tous les systèmes d'armes basés sur l'intelligence artificielle, et ce contrôle humain doit être adéquat, efficace et responsable. Par exemple, il faut éviter la surcharge cognitive lors des interactions entre l'être humain et l'IA. Nous

devons empêcher la prolifération des systèmes d'armes assistés par l'IA, car la technologie qui leur est associée est très susceptible de faire l'objet d'abus ou d'une utilisation malveillante. L'IA à court et à long terme risque de provoquer l'extinction de l'humanité, tout simplement parce que nous n'avons pas encore trouvé le moyen de nous protéger contre la possibilité qu'elle exploite les faiblesses humaines – et si elle devait le faire, elle ne saurait même pas ce que nous entendons par être humain, la vie ou la mort. Quant au long terme, nous n'avons pas donné à la superintelligence de raisons pratiques de protéger l'humanité, et il faudra peut-être des décennies pour trouver une solution à ce problème. Nos recherches préliminaires suggèrent que nous devrions peut-être changer la façon dont nous interagissons les uns avec les autres et avec les autres espèces, avec notre écologie, avec l'environnement. Cela pourrait nécessiter une prise de décision à l'échelle de toute l'espèce humaine, et nous devons tous œuvrer de concert pour approfondir la question et stimuler la réflexion à ce sujet.

Compte tenu de ces défis à court et à long terme, je suis convaincu que nous ne pourrions pas résoudre les questions de l'intelligence artificielle pour la paix et la sécurité aujourd'hui, mais cette discussion, bien que difficile, peut néanmoins constituer un bon point de départ pour les États Membres. À cet égard, je voudrais proposer au Conseil de sécurité d'envisager la possibilité de créer un groupe de travail sur l'intelligence artificielle au service de la paix et de la sécurité, qui se pencherait sur les défis à court et à long terme. Au niveau des experts, on pourrait en effet travailler ensemble de façon plus souple et plus scientifique, et il serait plus facile de parvenir à un consensus d'un point de vue scientifique et technique et de fournir une assistance et un appui aux membres du Conseil dans leur prise de décision. Le Conseil devrait donner le bon exemple aux autres pays et jouer un véritable rôle sur cette question importante.

L'intelligence artificielle est censée aider les êtres humains à résoudre les problèmes, pas à en créer. Un garçon m'a un jour demandé si une bombe nucléaire assistée par l'IA – nonobstant le fait que cela relève de la science-fiction – pourrait être utilisée pour nous sauver la vie en faisant exploser un astéroïde qui attaquerait la Terre ou en modifiant sa trajectoire afin d'éviter la collision. Bien que cette idée n'ait aucune solidité scientifique et soit très risquée à ce stade, il s'agit au moins d'utiliser l'intelligence artificielle pour résoudre un problème pour l'humanité, ce qui est bien mieux que de donner à l'IA les moyens de nous aider à nous attaquer les uns les autres avec des armes nucléaires sur notre planète, ce qui

créerait des problèmes pour la société humaine et pourrait poser des risques catastrophiques pour nous, la prochaine génération ou même la civilisation humaine dans son ensemble. Selon moi, les êtres humains devraient toujours conserver le pouvoir de décision et être responsables de la prise de décision finale concernant l'emploi d'armes nucléaires. Qui plus est, nous avons déjà affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. De nombreux pays, y compris mais pas seulement les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ont annoncé leurs propres stratégies et opinions concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la sécurité et la gouvernance en général, et nous pouvons constater qu'il existe des points communs qui peuvent servir d'éléments importants pour un consensus international, mais cela ne suffit pas. L'ONU doit jouer un rôle central dans la mise en place d'un cadre sur l'intelligence artificielle pour le développement et la gouvernance afin de garantir la paix et la sécurité dans le monde. Dans le contexte d'un avenir commun pour tous, nous devons tous établir ce programme et ce cadre ensemble, en ne laissant personne de côté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Yi Zeng de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Il s'agit d'une séance historique, puisque le Conseil de sécurité tient son tout premier débat sur l'intelligence artificielle. Depuis les premiers développements de l'intelligence artificielle par des pionniers tels qu'Alan Turing et Christopher Strachey, la technologie a progressé de plus en plus rapidement. Pourtant, les plus grandes transformations induites par l'intelligence artificielle sont encore à venir. Bien qu'il nous soit impossible d'en saisir toute l'ampleur, les gains pour l'humanité seront certainement immenses. L'intelligence artificielle modifiera fondamentalement tous les aspects de la vie humaine. Des découvertes révolutionnaires en médecine sont peut-être à portée de main. Les gains de productivité pour nos économies peuvent être considérables. L'intelligence artificielle pourrait nous aider à nous adapter aux changements climatiques, à lutter contre la corruption, à révolutionner l'éducation, à atteindre les objectifs de développement durable et à réduire les conflits violents.

Mais si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que l'intelligence artificielle aura une incidence sur les travaux du Conseil. Elle pourrait renforcer ou perturber la stabilité stratégique mondiale. Elle remet en question nos hypothèses fondamentales en matière de défense et

de dissuasion. Elle pose des questions morales concernant la responsabilité des décisions létales sur le champ de bataille. Il ne fait déjà aucun doute qu'elle modifie la vitesse, l'ampleur et la diffusion de la désinformation, avec des conséquences extrêmement néfastes pour la démocratie et la stabilité.

L'intelligence artificielle pourrait contribuer à une quête irresponsable d'armes de destruction massive par des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques. Mais elle pourrait aussi nous aider à mettre un terme à la prolifération. Voilà pourquoi il est urgent de donner corps à la gouvernance mondiale des technologies transformatrices, car l'intelligence artificielle ne connaît pas de frontières.

La vision du Royaume-Uni repose sur quatre principes irréductibles. L'intelligence artificielle doit être ouverte : elle doit appuyer la liberté et la démocratie. Elle doit être responsable : l'intelligence artificielle doit respecter l'état de droit et les droits humains. Elle doit être sécurisée : dès sa conception, l'intelligence artificielle doit être sûre et prévisible, et préserver les droits à la propriété, la vie privée et la sécurité nationale. Elle doit être résiliente : le public doit pouvoir faire confiance à l'intelligence artificielle et les systèmes critiques doivent être protégés.

La démarche du Royaume-Uni s'appuie sur les initiatives multilatérales existantes, telles que le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, à Genève, ou les travaux de l'UNESCO, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Groupe des Vingt. Des institutions comme le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, le processus d'Hiroshima sur l'intelligence artificielle, au sein du Groupe des Sept, le Conseil de l'Europe et l'Union internationale des télécommunications sont autant de partenaires importants. Les entreprises pionnières de l'intelligence artificielle devront également travailler avec nous pour que nous puissions en capter les gains et réduire au minimum les risques qu'elle recèle pour l'humanité. Aucun pays ne sera épargné par l'intelligence artificielle, aussi devons-nous impliquer et mobiliser la coalition la plus large possible d'acteurs internationaux représentant tous les secteurs.

Nombre des pionniers du développement de l'intelligence artificielle et de la recherche concernant sa sécurité sont basés au Royaume-Uni. C'est pourquoi, cet automne, le Royaume-Uni projette de réunir les dirigeants du monde à l'occasion du premier grand sommet mondial sur la sécurité de l'intelligence artificielle. Notre objectif à tous sera d'étudier les risques qu'elle comporte et de

déterminer comment il est possible de les atténuer par une action concertée.

Nous sommes face à des possibilités d'une ampleur difficile à concevoir. Nous devons mettre ces possibilités à profit et appréhender les défis que recèle l'intelligence artificielle, notamment pour la paix et la sécurité internationales, en agissant avec détermination et optimisme, et en veillant à ce que le monde soit uni sur les principes fondamentaux.

« Les affaires humaines ont leurs marées qui, saisies au moment du flux, conduisent à la fortune ». Dans cet esprit, œuvrons ensemble pour garantir la paix et la sécurité alors que nous franchissons le seuil d'un monde inconnu.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon.

M. Takei (Japon) (*parle en anglais*) : Je salue l'initiative du Royaume-Uni d'examiner la question de l'intelligence artificielle (IA) au Conseil de sécurité. Elle nous donne un bon point de départ pour les futures discussions mondiales. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants.

L'intelligence artificielle est en train de transformer le monde. Elle a métamorphosé la vie humaine. Sa vitesse, son potentiel et les risques qu'elle recèle transcendent notre imagination et nos frontières nationales. Nous sommes mis à l'épreuve en ce moment historique : aurons-nous l'autodiscipline requise pour la maîtriser ?

Ma conviction politique est qu'au lieu de s'inquiéter, il faut prendre le taureau par les cornes. Je crois que la solution pour relever ce défi est à deux niveaux : l'intelligence artificielle doit être centrée sur l'humain et digne de confiance. Les êtres humains peuvent et doivent maîtriser l'IA pour rehausser le potentiel humain, et non l'inverse. Qu'on me permette de faire deux observations.

Premièrement, s'agissant d'une intelligence artificielle centrée sur l'humain, le développement de l'IA doit être compatible avec nos valeurs démocratiques et les droits humains fondamentaux. L'IA ne doit pas être un instrument à la disposition des dirigeants ; elle doit être subordonnée à l'état de droit. Prenons l'exemple de l'utilisation militaire de l'IA. Elle doit être responsable, transparente et ancrée dans le droit international. En conséquence, le Japon continuera de contribuer au processus d'élaboration de règles internationales sur les

systèmes d'armes létaux autonomes dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques.

Deuxièmement, pour ce qui a trait à une intelligence artificielle digne de confiance, l'IA peut être plus fiable dès lors qu'un large éventail de parties prenantes est associé au processus d'élaboration des règles. Il me semble que c'est là que le pouvoir fédérateur de l'ONU peut faire la différence et mobiliser les sagesses du monde entier. Le mois dernier, le Japon a dirigé à l'ONU des discussions sur l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle par les terroristes, en organisant, avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, une manifestation en marge de la Semaine de la lutte contre le terrorisme. Le Japon est également fier d'avoir lancé cette année le processus d'Hiroshima sur l'intelligence artificielle, au sein du Groupe des Sept, et de contribuer au débat mondial sur l'intelligence artificielle générative.

Le Conseil de sécurité et l'ONU peuvent actualiser leur panoplie d'outils existants grâce à l'IA. Premièrement, nous devons examiner dans quelle mesure utiliser activement l'IA peut permettre au Conseil d'améliorer l'efficacité et la transparence de sa prise de décisions et de ses méthodes de travail. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour appliquer l'IA dans le cadre des activités de médiation et de consolidation de la paix. En outre, nous pouvons faire en sorte que l'ONU fonctionne de manière plus efficace et plus efficiente en recourant à l'intelligence artificielle pour les systèmes d'alerte rapide en cas de conflit, la surveillance des sanctions et les mesures prises pour contrer la désinformation concernant les opérations de paix.

Je conclurai en disant que nous sommes prêts à prendre une part active aux débats consacrés à l'intelligence artificielle, à l'ONU et ailleurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique.

M. Gonçalves (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique félicite chaleureusement le Royaume-Uni de sa présidence très réussie du Conseil de sécurité et d'avoir convoqué le débat opportun et important de ce jour sur l'intelligence artificielle (IA), qui met l'accent sur le potentiel et les risques qu'elle recèle pour la paix et la sécurité internationales.

Nous savons gré à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, de ses remarques éclairantes.

Nous remercions les intervenants de leurs contributions pondérées et pertinentes.

Je me permettrai de commencer par l'avouer franchement : cette déclaration a été préparée exclusivement par des êtres humains, sans l'intervention d'une intelligence artificielle générative, tel que le célèbre ChatGPT. C'est un aveu important : il révèle certaines des inquiétudes que suscitent les progrès rapides de l'intelligence artificielle, en particulier le fait que nous approchons du point où les machines numériques pourront exécuter des tâches qui, pendant la majeure partie de l'existence humaine, relevaient exclusivement de l'intelligence humaine.

L'accélération récente de la performance et de la visibilité des systèmes d'IA, ainsi que la prise de conscience croissante de leurs capacités et de leurs limites, font craindre que la technologie progresse à un rythme si rapide qu'on risque de ne plus pouvoir la maîtriser en toute sécurité. La prudence est de mise.

Si les progrès récents de l'intelligence artificielle offrent d'immenses possibilités d'amélioration dans divers domaines tels que la rédaction de discours, la médecine et la guerre grâce à la démocratisation de l'innovation, certains modèles ont également démontré des capacités qui dépassent l'entendement et le contrôle de leurs créateurs. Cela pose des risques de diverses natures, y compris celui de répercussions catastrophiques. Nous ferions bien de garder à l'esprit la morale de l'histoire de « L'Apprenti sorcier ».

Comme les moteurs d'intelligence artificielle imitent de manière de plus en plus convaincante, et dans certains cas surpassent même, divers comportements des êtres humains, ils deviennent un outil idéal pour diffuser de la désinformation, escroquer des personnes, tricher à l'université, déclencher des conflits en usant de moyens trompeurs, recruter des terroristes, semer la division et se livrer à de nombreuses autres activités néfastes.

Les modèles d'intelligence artificielle sont devenus des machines autoprogrammées capables d'automatiser leurs processus d'apprentissage par le biais d'une boucle continue d'auto-amélioration. Cela nécessite la mise en place de structures de gouvernance solides afin d'atténuer les risques d'accidents et d'abus, tout en encourageant l'innovation et en exploitant le potentiel de résultats positifs.

Comme il est très justement indiqué dans la note de cadrage de cette séance d'information, les technologies de l'intelligence artificielle peuvent transformer profondément nos sociétés, en produisant une multitude d'effets positifs. L'intelligence artificielle peut

contribuer à l'élimination des maladies, à la lutte contre les changements climatiques et à la précision des catastrophes naturelles, ce qui en fait un allié précieux pour les pays du Sud.

De même, en exploitant les immenses bases de données d'organisations telles que Social Conflict Analysis Database, ainsi que des institutions régionales et de l'ensemble du système des Nations Unies, qui adhèrent à des normes rigoureuses de contrôle de la qualité, d'obtention des données et d'implication des États Membres, nous avons la possibilité d'améliorer les capacités d'alerte précoce, de personnaliser les efforts de médiation et de renforcer la communication stratégique dans le cadre du maintien de la paix, entre autres exemples. L'intelligence artificielle peut être un outil précieux pour exploiter ces vastes données à l'appui de ces efforts.

Face aux possibilités et aux menaces que représente l'utilisation de l'intelligence artificielle, la République du Mozambique reconnaît l'importance, en tant qu'État Membre de l'ONU, d'adopter une approche équilibrée qui tienne compte des aspects suivants.

Premièrement, si des éléments de preuve crédibles devaient se faire jour démontrant que l'intelligence artificielle présente un risque qui menace l'existence humaine, il sera essentiel de négocier un traité intergouvernemental pour régir et surveiller son utilisation.

Deuxièmement, il est indispensable d'élaborer des règlements pertinents et une législation appropriée pour protéger la vie privée et la sécurité des données. Cela suppose de veiller à ce que tous les acteurs concernés, y compris les gouvernements et les entreprises fournissant des technologies numériques, utilisent l'intelligence artificielle de manière éthique et responsable, tout en respectant les principes énoncés à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et à l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Troisièmement, il convient de promouvoir un pacte numérique mondial facilitant le partage des connaissances technologiques entre les pays avancés et ceux qui en sont aux premiers stades du développement de l'intelligence artificielle. Cet effort de collaboration entre les spécialistes de l'intelligence artificielle, les gouvernements, les entreprises et la société civile vise à atténuer les risques d'utilisation abusive et à encourager les pratiques responsables en la matière.

Pour terminer, il importe de reconnaître que les données nécessaires à l'intelligence artificielle ne sont pas déconnectées du monde réel. Les ressources nécessaires

telles que les données, la puissance de calcul, l'électricité, les compétences et l'infrastructure technologique ne sont pas réparties uniformément dans le monde. En trouvant un équilibre entre les avantages de l'intelligence artificielle et les garanties essentielles à mettre en place, nous pouvons nous assurer que cette technologie ne devienne pas une source de conflits qui renforce les inégalités et les asymétries, ce qui pourrait constituer une menace pour la paix et la sécurité dans le monde. Une telle approche vise à exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle tout en atténuant activement les conséquences négatives qui pourraient en découler.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre adjoint des affaires étrangères et de la coopération internationale chargé de la science et des technologies de pointe des Émirats arabes unis.

M. Sharaf (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier le Secrétaire général Guterres de ses observations judicieuses aujourd'hui. Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence britannique, d'avoir proposé un sujet aussi important pour examen par le Conseil. Je tiens également à remercier nos autres intervenants de leurs exposés éclairants.

La manière dont nous gérons les menaces et les possibilités de l'intelligence artificielle est rapidement en train de devenir l'une des questions déterminantes de notre époque. Il y a cinq ans, les Émirats arabes unis et la Suisse ont proposé au Secrétaire général Guterres de créer un groupe de réflexion chargé d'examiner cette question. Sous la direction du Secrétaire général, le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a été créé, et il ressort clairement de ses délibérations que les technologies telles que l'intelligence artificielle ne peuvent plus échapper à tout contrôle.

La puissance de traitement informatique suivait la loi de Moore, doublant tous les 18 mois, depuis l'aube de l'ère informatique. Ce n'est plus le cas. Le développement de l'intelligence artificielle dépasse désormais la loi de Moore et évolue à une vitesse vertigineuse, sans que les gouvernements ne puissent suivre. Voilà le coup de semonce dont nous avons besoin. Il est temps pour nous d'être des réalistes optimistes en ce qui concerne l'intelligence artificielle, non seulement pour évaluer les menaces que cette technologie fait peser sur la paix et la sécurité internationales, mais aussi pour exploiter les possibilités qu'elle offre.

À cette fin, je ferai quatre brèves observations aujourd'hui.

Premièrement, nous devons établir les règles du jeu. Il existe aujourd'hui une brève fenêtre de tir où les principales parties prenantes sont prêtes à s'unir et à examiner les garde-fous de cette technologie. Les États Membres devraient prendre le relais du Secrétaire général et établir des règles communes pour régir l'intelligence artificielle avant qu'il ne soit trop tard. Cela devrait inclure des mécanismes visant à empêcher les outils d'intelligence artificielle de promouvoir la haine, la désinformation et la mésinformation qui peuvent alimenter l'extrémisme et exacerber les conflits. Comme pour les autres cybertechnologies, l'utilisation de l'intelligence artificielle devrait être fermement encadrée par le droit international, qui continue de s'appliquer au cyberspace. Mais nous devons également reconnaître qu'il peut être nécessaire d'adopter des stratégies afin d'appliquer efficacement les principes conventionnels du droit international dans le contexte en évolution rapide des progrès de l'intelligence artificielle.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle doit devenir un outil de promotion de la consolidation de la paix et de la désescalade des conflits, et non un multiplicateur de menaces. Les outils pilotés par l'intelligence artificielle peuvent analyser plus efficacement de vastes quantités de données, de tendances et de schémas. Cela permettrait d'améliorer la capacité de détecter les activités terroristes en temps réel et de prévoir comment les effets néfastes des changements climatiques peuvent influencer sur la paix et la sécurité. Cela permettrait également de limiter les risques d'attribution erronée d'une attaque et d'assurer la proportionnalité des réponses apportées dans les situations de conflit. Dans le même temps, nous devons être conscients que cette technologie peut être détournée pour cibler des infrastructures critiques et fabriquer de faux discours afin d'alimenter les tensions et d'inciter à la violence.

Troisièmement, il ne faudrait pas que les préjugés du monde réel soient reproduits par l'intelligence artificielle. Des décennies de lutte contre la discrimination, en particulier la discrimination fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles, ainsi qu'à l'égard des personnes en situation de handicap, seront menacées si nous ne veillons pas à ce que l'intelligence artificielle soit inclusive.

Le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique a clairement déclaré qu'une économie et une société numériques inclusives constituaient une priorité qui appelait une attention immédiate. Toute possibilité offerte par l'intelligence artificielle n'en est vraiment une que si elle

repose sur le principe d'égalité, tant en termes de conception que d'accès.

Quatrièmement, nous devons éviter de réglementer l'intelligence artificielle plus que de besoin, au risque d'entraver l'innovation. La créativité, la recherche et les activités de développement qui ont cours en lien avec l'intelligence artificielle dans les nations émergentes sont cruciales pour la croissance et le développement durables de ces nations. Pour qu'il en reste ainsi, les pays émergents ont besoin de souplesse et d'une réglementation agile. Nous devrions cultiver un secteur qui encourage un comportement responsable en s'appuyant sur des règles et des orientations intelligentes et efficaces, en évitant donc des règles trop rigides qui pourraient freiner l'évolution de cette technologie.

Au fil de l'histoire, des basculements radicaux et des bonds en avant ont souvent succédé à des moments de crise majeure. La création de l'ONU et du Conseil de sécurité à la suite de la Seconde Guerre mondiale en est une parfaite illustration. Avec l'intelligence artificielle, n'attendons pas le moment de crise. Il est grand temps d'anticiper le virage et de façonner pour l'intelligence artificielle un écosystème qui soit tourné vers la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite, Monsieur le Ministre, de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité, et remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. Nombre de ses propositions méritent que nous les examinions. Je tiens également à remercier M. Yi Zeng et M. Jack Clark de leurs exposés. Leurs réflexions peuvent nous aider à mieux comprendre et aborder les questions liées à l'intelligence artificielle (IA).

Depuis quelques années, le monde est témoin d'un développement rapide et d'une application large de l'IA, qui s'accompagnent de l'apparition constante d'effets complexes. D'un côté, l'autonomie offerte par l'IA dans des domaines comme la recherche scientifique, les soins de santé, la conduite automatisée et la prise de décision intelligente gagne sans cesse en importance, produisant d'immenses avantages sur le plan technologique. De l'autre côté, la portée des applications de l'IA s'élargit de plus en plus, suscitant une préoccupation croissante dans des domaines comme la confidentialité des données, la diffusion de fausses informations, l'exacerbation des inégalités sociales et la perturbation des structures d'emploi. En particulier, le détournement ou l'utilisation abusive de l'IA par des forces terroristes ou extrémistes

risque de constituer une menace notable pour la paix et la sécurité internationales.

Pour l'instant, en tant que technologie de pointe, l'intelligence artificielle en est encore aux premiers temps de son développement. Il s'agit d'une arme à double tranchant dont la question de savoir si elle est du côté du bien ou du mal dépendra de la manière dont l'humanité l'utilisera, la réglementera et saura trouver le bon équilibre entre progrès scientifique et sécurité. La communauté internationale doit défendre l'esprit du multilatéralisme véritable, tenir un large dialogue, viser toujours le consensus et réfléchir à l'élaboration de principes directeurs pour la gouvernance de l'IA. Nous soutenons le rôle central de coordination assumé par l'ONU à cet égard et appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général Guterres en vue d'organiser des discussions approfondies entre toutes les parties. Nous sommes également en faveur de la pleine participation à cette cause de tous les pays, en particulier les pays en développement, et accueillons leurs contributions avec satisfaction.

Je ferai quelques observations préliminaires.

Premièrement, nous devons adhérer au principe qui consiste à faire primer l'éthique. Les incidences potentielles de l'intelligence artificielle peuvent dépasser les limites de la cognition humaine. Afin de garantir que cette technologie serve toujours les intérêts de l'humanité, il faut défendre la notion d'« IA au service du bien » et une approche axée sur la personne humaine comme principes de base pour réglementer le développement de l'IA et empêcher que cette technologie ne nous échappe comme un cheval sauvage. En se fondant sur ces deux orientations, il convient de s'attacher progressivement à établir et améliorer des normes morales, des lois, des réglementations et des systèmes de politique générale pour l'IA, tout en laissant les pays mettre en place des systèmes de gouvernance de l'IA qui soient adaptés à leurs réalités nationales, en fonction de leur propre stade de développement et de leurs caractéristiques socioculturelles.

Deuxièmement, nous devons avoir le souci de la sûreté et de la contrôlabilité. Il y a beaucoup d'incertitudes dans le développement et l'utilisation des technologies liées à l'intelligence artificielle, et la sûreté est la considération qui doit l'emporter en dernière analyse. La communauté internationale doit mieux sensibiliser aux risques, établir des mécanismes efficaces d'alerte et de réaction, et s'assurer qu'il ne se manifeste pas de risque échappant au contrôle humain et qu'une machine ne puisse pas tuer de manière autonome. Il nous faut renforcer la détection et l'évaluation sur tout le cycle de vie

de l'IA, en veillant à ce que l'humanité ait la possibilité de mettre le système en pause aux moments critiques. Il appartient aux grandes firmes technologiques de préciser les parties responsables, de mettre en place un mécanisme de responsabilité solide et de se garder de créer ou d'employer des technologies risquées qui pourraient avoir de graves répercussions.

Troisièmement, nous devons faire le choix de l'équité et de l'inclusivité. L'incidence de l'IA sur la science et la technologie est planétaire et révolutionnaire. L'égalité d'accès et d'utilisation des produits et services technologiques reposant sur l'IA pour les pays en développement revêt la plus haute importance pour combler les fossés technologique, numérique et de développement entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit travailler de concert à ce que les pays en développement profitent à égalité avec les autres des avantages de l'IA en termes de développement et renforcent continuellement leur représentation active et leur pouvoir de décision dans ce domaine. Dans leur quête d'hégémonie technologique, certains pays développés cherchent à bâtir leurs petits clubs exclusifs et prennent diverses décisions sous des prétextes variés ou créent artificiellement des obstacles technologiques pour faire obstruction au développement technologique d'autres pays, dans l'intention de leur nuire. La Chine est fermement opposée à ce genre de comportement.

Quatrièmement, nous devons opter pour l'ouverture et l'inclusivité. Le développement de la science et de la technologie doit trouver un équilibre relatif entre progrès technologique et sûreté des applications. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à maintenir une coopération ouverte, à encourager les échanges et dialogues interdisciplinaires, interindustriels, interrégionaux et transfrontières et à s'opposer aux différentes formes de clubs exclusifs, de découplage et de déconnexion. Il nous faut promouvoir la coordination et l'interaction entre les organisations internationales, les administrations, les institutions de recherche et d'enseignement, les entreprises et le public dans le domaine du développement et de la gouvernance de l'IA dans le cadre des Nations Unies et créer conjointement un climat ouvert, inclusif, juste et non discriminatoire pour le développement scientifique et technologique.

Cinquièmement, nous devons prendre l'engagement d'utiliser l'intelligence artificielle à des fins pacifiques. La mise au point de technologies reposant sur l'IA a pour but fondamental d'améliorer le bien-être commun de l'humanité. Il est donc nécessaire d'étudier en priorité le

potentiel de l'IA pour ce qui est de promouvoir le développement durable, de favoriser l'intégration et l'innovation interdisciplinaires et de mieux servir la cause du développement mondial. Le Conseil de sécurité pourrait procéder à une étude en profondeur sur l'utilisation et l'incidence de l'intelligence artificielle dans les situations de conflit et prendre des mesures pour l'ajouter aux moyens dont l'ONU dispose pour œuvrer à la paix. Employée dans le domaine militaire, l'IA peut entraîner des changements majeurs dans la manière de faire la guerre et la forme même des guerres. Tous les pays doivent adopter une politique de défense responsable, s'opposer à l'utilisation de l'IA à des fins d'hégémonie militaire ou pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'autres pays, et éviter le détournement ou l'abus accidentel, voire malveillant, des systèmes d'armes recourant à l'IA.

Le débat d'aujourd'hui sur l'intelligence artificielle souligne l'importance, la nécessité et l'urgence de bâtir une communauté d'avenir partagé pour l'humanité. La Chine adhère au concept de communauté d'avenir partagé pour l'humanité et étudie activement les aspects scientifiques du développement et de la gouvernance de l'IA dans tous les domaines. En 2017, le Gouvernement chinois a publié un plan de développement de l'intelligence artificielle de nouvelle génération qui définit clairement les principes de base, tels que le leadership technologique, l'agencement du système, l'orientation du marché, les sources ouvertes et l'inclusion. Depuis quelques années, la Chine s'efforce d'améliorer continuellement les lois et règlements pertinents, les normes éthiques, les normes relatives à la propriété intellectuelle et les mesures de contrôle et d'évaluation de la sécurité, afin de garantir un développement sain et ordonné de l'intelligence artificielle. La Chine a toujours adopté une attitude très responsable dans le cadre de la coopération internationale sur la gouvernance de l'IA. Dès 2021, pendant sa présidence du Conseil de sécurité, elle a organisé une réunion selon la formule Arria concernant les effets des technologies émergentes sur la paix et la sécurité internationales, appelant pour la première fois l'attention du Conseil sur des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle. La Chine a présenté dans les instances des Nations Unies deux documents de position sur les applications militaires de l'intelligence artificielle et sa gouvernance éthique, offrant des propositions systématiques portant sur la sécurité stratégique, la politique militaire, l'éthique juridique, la sécurité technologique, l'élaboration des règles et la coopération internationale.

En février, le Gouvernement chinois a publié son document de réflexion sur l'Initiative pour la sécurité

mondiale, dans lequel il indique clairement que la Chine est disposée à renforcer sa communication et ses échanges avec la communauté internationale sur la gouvernance de l'intelligence artificielle en matière de sécurité, à promouvoir la mise en place d'un mécanisme international ouvert à tous et à élaborer un dispositif et des normes de gouvernance sur la base d'un large consensus. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour activement mettre en œuvre les Initiatives de développement mondial, de sécurité mondiale et de civilisation mondiale proposées par le Président Xi Jinping dans le domaine de l'IA. Nous continuerons de donner la priorité au développement, de maintenir la sécurité commune, de promouvoir la coopération et les échanges interculturels et de travailler avec d'autres pays pour partager les bienfaits de l'intelligence artificielle, tout en nous employant conjointement à prévenir les risques et les défis qu'elle pose et à y répondre.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Clark et M. Yi Zeng de leurs observations utiles.

L'intelligence artificielle (IA) offre des possibilités incroyables pour relever des défis mondiaux tels que ceux liés à la sécurité alimentaire, à l'éducation et à la médecine. Les systèmes automatisés nous aident déjà à cultiver plus efficacement des aliments, à prédire la trajectoire des tempêtes et à détecter des maladies chez des patients. Ainsi, utilisée de manière adéquate, l'intelligence artificielle peut accélérer les progrès que nous faisons en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Cependant, elle peut aussi exacerber les menaces et intensifier les conflits, notamment en propageant la désinformation et la désinformation, en amplifiant les préjugés et les inégalités et en aggravant les cyberopérations malveillantes et les violations des droits humains. Aussi nous réjouissons-nous de ce débat qui vise à comprendre de quelle manière le Conseil peut trouver le juste équilibre entre l'optimisation des avantages qu'offre l'IA et l'atténuation des risques qu'elle recèle.

Le Conseil a déjà acquis de l'expérience dans le domaine des capacités à double usage et de l'intégration des technologies transformatrices dans nos efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous l'avons appris de ces expériences, le succès résulte de la collaboration, dans des cadres formels et informels, entre une série d'acteurs, parmi lesquels les États Membres, les entreprises technologiques et les militants de la société civile, par l'intermédiaire du Conseil de

sécurité et d'autres organes de l'ONU. Les États-Unis se sont engagés à prendre cette voie et ont déjà commencé à déployer des efforts en ce sens sur leur territoire. Le 4 mai, le Président Biden a rencontré des entreprises de premier plan dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour insister sur la responsabilité fondamentale qui nous incombe à tous de faire en sorte que les systèmes d'IA soient sûrs et dignes de confiance. Ces efforts s'appuient sur les travaux du National Institute of Standards and Technology des États-Unis, qui a récemment publié un cadre pour l'intelligence artificielle fournissant aux organisations une série de lignes directrices qu'elles sont libres d'adopter pour la gestion des risques liés aux systèmes d'IA. De plus, dans le plan pour une déclaration des droits sur l'intelligence artificielle présenté par la Maison Blanche en octobre 2022, nous définissons des principes propres à orienter la conception, l'utilisation et le déploiement des systèmes automatisés afin que les droits, les possibilités et l'accès aux ressources et services essentiels soient pleinement protégés et exercés de manière égale. Nous travaillons actuellement avec un large groupe de parties prenantes pour recenser et corriger les risques en matière de droits humains liés à l'intelligence artificielle qui pourraient compromettre la paix et la sécurité. Aucun État Membre ne doit utiliser l'IA pour censurer, contraindre, réprimer ou priver d'autonomie qui que ce soit.

L'utilisation militaire de l'intelligence artificielle peut et doit être éthique et responsable, et renforcer la sécurité internationale. Au début de l'année, les États-Unis ont publié un projet de déclaration politique sur une utilisation militaire responsable de l'IA et des systèmes autonomes, qui énonce des principes sur la manière de développer et d'utiliser l'intelligence artificielle dans le domaine militaire conformément au droit international applicable. Dans ce projet de déclaration, nous soulignons que l'utilisation militaire des capacités d'IA doit être soumise à une chaîne de commandement humaine et que les États doivent prendre des mesures pour réduire au minimum les préjugés involontaires et les accidents. Nous encourageons tous les États Membres à souscrire à la déclaration proposée.

Ici, à l'ONU, nous saluons les efforts visant à mettre au point et à utiliser des outils d'IA qui améliorent nos efforts conjoints pour fournir une aide humanitaire, avoir des alertes rapides sur des questions aussi diverses que les changements climatiques et les conflits, et faciliter la réalisation d'autres objectifs communs. Le dernier Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social organisé par l'Union internationale des

télécommunications constitue un pas dans cette direction. Au sein du Conseil de sécurité, nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur la manière de gérer les avancées technologiques, notamment sur le moment et la manière de prendre des mesures pour lutter contre l'utilisation abusive, par des gouvernements ou des acteurs non étatiques, des technologies d'IA pour porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. De plus, nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que l'intelligence artificielle et les autres technologies émergentes ne soient pas essentiellement utilisées comme des armes ou des outils d'oppression, mais plutôt comme des instruments destinés à renforcer la dignité humaine et à nous aider à réaliser nos aspirations les plus élevées, notamment celle d'un monde plus sûr et plus pacifique. Les États-Unis se réjouissent à la perspective de travailler avec toutes les parties concernées pour que le développement et l'utilisation responsables de systèmes d'IA dignes de confiance servent l'intérêt général.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui et de sa participation à cette séance. Je remercie également M. Clark et M. Yi Zeng de leurs interventions.

Le développement rapide de l'intelligence artificielle (IA) recèle un potentiel immense s'agissant de renforcer notre architecture de sécurité mondiale, d'améliorer les processus de prise de décision et d'intensifier les efforts humanitaires. Nous devons également examiner les éventuels défis multidimensionnels qu'il pose, notamment en ce qui concerne les armes autonomes, les cybermenaces et l'exacerbation des inégalités existantes. Alors que nous entamons cette discussion indispensable, cherchons à bien comprendre les risques et les possibilités liés à l'intelligence artificielle et employons-nous à exploiter son potentiel dans l'intérêt général de l'humanité, tout en préservant la paix, la stabilité et le respect des droits humains.

Le paragraphe que je viens de lire a été rédigé entièrement par ChatGPT. Même s'il comporte des imprécisions conceptuelles, il montre à quel point ces outils sont devenus sophistiqués. La technologie évolue si rapidement que même nos meilleurs chercheurs ne sont pas encore en mesure d'évaluer l'ampleur des défis qui nous attendent et les avantages que ces nouvelles technologies peuvent offrir. Toute discussion aujourd'hui doit être menée avec humilité et en gardant à l'esprit que nous ne savons pas exactement ce que nous ignorons de l'intelligence artificielle. Ce que nous savons avec certitude, c'est que l'intelligence artificielle n'est pas l'intelligence humaine.

L'intelligence artificielle s'appuie principalement sur de grandes quantités de données et, grâce à des algorithmes complexes, elle établit des schémas et des relations qui lui permettent de générer des résultats adaptés au contexte. Les résultats dépendent donc essentiellement des intrants. La supervision humaine est essentielle pour éviter les préjugés et les erreurs. Dans le cas contraire, nous courons le risque de voir le dicton « on récolte ce que l'on sème » se transformer en prédiction autoréalisatrice.

Contrairement à d'autres innovations susceptibles d'avoir des répercussions sur la sécurité, l'intelligence artificielle a été développée principalement en tant qu'application civile. Il serait donc prématuré de l'envisager avant tout sous l'angle de la paix et de la sécurité internationales, car il est probable que les incidences les plus importantes sur nos sociétés soient le produit de ses utilisations pacifiques. Nous pouvons néanmoins prédire avec certitude que ses applications seront étendues au domaine militaire et que cela aura des conséquences sur la paix et la sécurité.

Bien que le Conseil doive rester vigilant et prêt à réagir à tout incident impliquant l'utilisation de l'intelligence artificielle, nous devons également veiller à ne pas donner un angle trop sécuritaire à cette question en concentrant nos discussions dans cette salle. En raison du caractère intrinsèquement multidisciplinaire de l'intelligence artificielle, qui touche à tous les aspects de la vie, les délibérations internationales à ce sujet doivent rester ouvertes et inclusives. Seul un éventail large et diversifié de points de vue nous permettra de gratter la surface et de commencer à comprendre les différentes facettes de l'intelligence artificielle. La présente séance d'information est un bon point de départ pour prendre connaissance des différents points de vue sur son évolution et son utilisation.

Néanmoins, compte tenu de l'ampleur des implications et des effets de l'intelligence artificielle, l'Assemblée générale, de par sa composition universelle, est l'enceinte la mieux placée pour tenir un débat structuré à long terme sur l'intelligence artificielle. L'intelligence artificielle est un sujet crucial parmi tous ceux qui relèvent du mandat du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui tiendra sa cinquième session de fond la semaine prochaine. Le groupe de travail, qui est ouvert à tous les États Membres, continue d'élaborer progressivement une vision globale et commune des questions relatives aux technologies de l'information et des communications liées à la paix et à la sécurité internationales, en dépit des circonstances géopolitiques difficiles. Compte tenu de leur nature particulière,

c'est à cela que nous devons tendre lorsque nous analysons les problèmes liés aux cybertechnologies.

Les applications militaires de l'intelligence artificielle, en particulier en ce qui concerne l'emploi de la force, doivent être strictement conformes au droit international humanitaire, tel qu'il est consacré par les Conventions de Genève et d'autres engagements internationaux pertinents. Le Brésil a toujours été guidé par la notion de contrôle humain effectif. Comme en ont décidé les Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques en 2019, le principe directeur b) indique que

« la responsabilité humaine dans les décisions relatives à l'emploi de systèmes d'armes doit être maintenue car l'obligation de rendre des comptes ne peut pas être transférée à des machines » (CCW/MSP/2019/9, annexe III).

Le rôle central de la composante humaine dans tout système autonome est essentiel à l'établissement de normes éthiques et au plein respect du droit international humanitaire. Rien ne peut remplacer le jugement et la responsabilité de l'humain.

Les applications militaires de l'intelligence artificielle doivent être fondées sur les principes de transparence et de responsabilité tout au long de leur cycle de vie, de leur élaboration à leur déploiement puis à leur utilisation. En outre, les systèmes d'armes dotés de fonctions autonomes doivent éliminer les préjugés dans leurs opérations. Nous devons avancer rapidement dans l'élaboration progressive de réglementations et de normes régissant l'utilisation des systèmes d'armes autonomes grâce à des normes solides visant à prévenir les préjugés et les abus et à garantir le respect du droit international, en particulier le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le respect du droit international est impératif pour les États qui utilisent l'intelligence artificielle, tout comme pour le Conseil s'il souhaite l'utiliser dans le cadre de ses missions de maintien de la paix ou de son mandat plus large relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au-delà des problèmes que posent les armes classiques dotées de fonctions autonomes, nous ne devons pas hésiter à lancer un avertissement très sévère concernant les risques inhérents à une interaction entre l'intelligence artificielle et les armes de destruction massive. Nous avons appris avec inquiétude que les systèmes informatiques qui s'appuient sur l'intelligence artificielle sont capables de développer de nouveaux composés chimiques

toxiques en quelques heures et de concevoir de nouveaux agents pathogènes et de nouvelles molécules. Nous ne devons pas non plus permettre que les armes nucléaires soient liées à l'intelligence artificielle au détriment de notre avenir commun.

L'intelligence artificielle a le potentiel considérable de remodeler ou de briser nos sociétés au cours des prochaines années. Pour naviguer entre les deux, des efforts internationaux vastes et concertés devront être déployés avec la participation du Conseil de sécurité, mais il ne se limiteront en aucun cas à cette enceinte. L'ONU reste la seule organisation capable de promouvoir la coordination mondiale nécessaire pour superviser et façonner le développement de l'intelligence artificielle de manière à ce qu'elle contribue au bien de l'humanité tout en étant conforme aux objectifs et principes communs qui nous ont réunis ici.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général António Guterres pour avoir participé à ce débat important. Mes remerciements s'adressent également à M. Jack Clark et à M. Yi Zeng pour leurs contributions précieuses et impressionnantes.

(l'oratrice poursuit en anglais)

« Je pense que ce n'est qu'une question de temps avant que l'on voie des milliers de robots comme moi changer la donne ».

(l'oratrice reprend en français)

Ces mots sont ceux du robot Ameca, qui s'adressait à une journaliste lors du Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social, que le Secrétaire général vient de mentionner, organisé par l'Union internationale des télécommunications et la Suisse, qui s'est tenu à Genève il y a deux semaines.

Si elle peut représenter un défi en raison de sa rapidité et de son apparente omniscience, l'intelligence artificielle peut et doit servir aussi la paix et la sécurité. Alors que nous allons nous pencher sur un nouvel agenda pour la paix, il est entre nos mains de veiller à ce que l'intelligence artificielle fasse la différence au bénéfice, et non pas au détriment, de l'humanité. Dans ce cadre, saisissons l'occasion de poser les jalons d'une intelligence artificielle pour le bien et travaillons étroitement avec la recherche de pointe. Dans ce sens, l'École polytechnique fédérale de Zurich développe un prototype d'outil d'analyse assistée par l'intelligence artificielle pour le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises. Cet outil pourra explorer le potentiel de l'intelligence

artificielle pour le maintien de la paix, en particulier pour la protection des civils et des Casques bleus. Par ailleurs, la Suisse a récemment lancé l'initiative « Swiss Call for Trust & Transparency », où le monde académique, le secteur privé et la diplomatie cherchent conjointement des solutions pratiques et rapides aux risques liés à l'intelligence artificielle.

Le Conseil doit lui aussi œuvrer à contrer les risques de l'intelligence artificielle pour la paix. C'est pourquoi nous sommes très reconnaissants au Royaume-Uni pour avoir organisé ce débat important. Prenons l'exemple des cyberopérations et de la désinformation. Les faux récits sapent la confiance des populations dans les gouvernements et les missions de paix. À cet égard, l'intelligence artificielle est une épée à double tranchant : si elle accentue la désinformation, elle peut aussi servir à détecter les faux récits et les discours de haine. Comment pouvons-nous donc récolter les bénéfices de l'intelligence artificielle pour la paix et la sécurité tout en minimisant les risques ? Je me permets de formuler trois pistes.

Premièrement, nous avons besoin d'un cadre commun, partagé par toutes les actrices et tous les acteurs impliqués dans le développement et dans l'application de cette technologie, à savoir les États, les entreprises, la société civile et les organisations de recherche. Je pense que M. Clark l'a très clairement dit. L'intelligence artificielle ne se situe pas dans un vide normatif. Le droit international existant – y compris la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit des droits humains – s'y applique. La Suisse s'engage dans tous les processus de l'ONU servant à réaffirmer et à clarifier le cadre juridique international de l'intelligence artificielle et, dans le cas des systèmes d'armes létaux autonomes, à élaborer des interdictions et des restrictions.

Deuxièmement, l'intelligence artificielle doit être centrée sur l'humain, ou comme vient de le formuler M. Zeng,

(l'oratrice poursuit en anglais)

« L'intelligence artificielle ne doit jamais, au grand jamais, prétendre être humaine. »

(l'oratrice reprend en français)

Nous appelons à ce que le développement, le déploiement et l'utilisation soient toujours guidés par des considérations éthiques et inclusives. Une responsabilité et une redevabilité claires doivent être maintenues, tant pour les États que pour les entreprises ou les individus.

Enfin, le stade relativement précoce du développement de l'intelligence artificielle nous offre l'occasion de garantir l'égalité et l'inclusion et de contrecarrer les stéréotypes discriminatoires. L'intelligence artificielle est aussi performante et fiable que les données que nous lui fournissons. Si ces données reflètent des préjugés et des stéréotypes, par exemple de genre, ou ne sont tout simplement pas représentatives pour son environnement opérationnel, l'intelligence artificielle nous sera de mauvais conseil pour le maintien de la paix et de la sécurité. Il est de la responsabilité des développeurs et des utilisateurs, gouvernementaux ou non, de veiller à ce que l'intelligence artificielle ne reproduise pas les biais sociétaux néfastes que nous nous efforçons de surmonter.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité de suivre proactivement les développements autour de l'intelligence artificielle et la menace qu'elle peut représenter pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il devrait s'orienter sur les résultats de l'Assemblée générale concernant le cadre juridique y relatif. Le Conseil doit également utiliser ses pouvoirs pour s'assurer que l'intelligence artificielle servira la paix, en anticipant les risques et les opportunités ou en encourageant le Secrétariat et les missions de paix à utiliser cette technologie de manière innovante et responsable.

Ma délégation a utilisé l'intelligence artificielle pour notre premier débat sur le thème « Renforcer la confiance pour établir une paix durable » (voir S/PV.9315) sous notre présidence, ainsi que dans le contexte d'une exposition avec le Comité international de la Croix-Rouge sur les dilemmes digitaux. Nous avons pu reconnaître le potentiel impressionnant de cette technologie pour servir la paix. Nous nous réjouissons donc de faire de l'intelligence artificielle au service du bien une partie intégrante du Nouvel Agenda pour la paix.

M. Agyeman (Ghana) *(parle en anglais)* : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé le présent débat de haut niveau sur l'intelligence artificielle, et le Secrétaire général António Guterres de l'exposé important qu'il a présenté ce matin au Conseil de sécurité. Nous sommes également reconnaissants à M. Jack Clark et à M. Yi Zeng des avis d'experts qu'ils ont présentés dans le cadre de cette séance.

La place dominante que l'intelligence artificielle commence à prendre dans tous les domaines de nos sociétés pourrait avoir des effets positifs à plusieurs égards, notamment des applications bénéfiques pour la médecine, l'agriculture, la gestion de l'environnement, la recherche et le développement, le domaine des arts et de la culture,

ainsi que le commerce. Si nous voyons se profiler à l'horizon des possibilités d'améliorer les performances dans différents domaines de la vie grâce à une application plus poussée de l'intelligence artificielle, nous entrevoyons aussi d'ores et déjà des dangers qui doivent tous et toutes nous inciter à œuvrer rapidement et de concert pour éviter des risques susceptibles de nuire à notre humanité commune.

L'intelligence artificielle, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, doit être guidée par une détermination commune à ne pas reproduire les risques que de puissantes technologies font courir au monde par leur capacité à déclencher des catastrophes d'ampleur planétaire. Nous devons tempérer les ambitions démesurées de certains pays qui cherchent à asseoir leur supériorité militaire et nous engager à œuvrer à l'élaboration de principes et de cadres destinés à régir les technologies d'intelligence artificielle à des fins pacifiques.

Pour le Ghana, nous voyons dans le développement et l'application des technologies d'intelligence artificielle des possibilités de repérer les signes avant-coureurs de conflits et de définir des réponses présentant à la fois un taux de réussite plus élevé et un meilleur rapport coût/efficacité. Ces technologies peuvent faciliter la coordination de l'aide humanitaire et améliorer l'évaluation des risques. Leur utilisation à des fins d'application de la loi est déjà largement appréciée dans de nombreuses juridictions et, lorsque l'application de la loi est efficace, les risques de conflit sont généralement faibles.

En outre, l'application des technologies d'intelligence artificielle dans le cadre des efforts de médiation et de négociation pour la paix a donné des résultats préliminaires remarquables sur lesquels il convient de faire fond, au service de la paix. À titre d'exemple, le déploiement de technologies d'intelligence artificielle pour déterminer la réaction de la population libyenne à l'égard des politiques a favorisé la paix, comme en témoigne l'amélioration du classement de ce pays dans l'indice mondial de la paix pour 2022. Nous constatons également, dans des contextes similaires et dans le cadre des fonctions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance des missions de maintien de la paix, qu'il est possible d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et la protection des populations civiles grâce à un déploiement responsable des technologies d'intelligence artificielle.

Malgré ces évolutions encourageantes, les technologies d'intelligence artificielle présentent, à nos yeux, des risques venant tant des acteurs étatiques que des acteurs non étatiques. L'intégration de ces technologies dans

les systèmes d'armes autonomes constitue une source d'inquiétude majeure. Certes, les États qui cherchent à développer de tels systèmes d'armes sont peut-être sincèrement désireux de réduire le coût humain de leur participation à des conflits, mais cette démarche va à l'encontre de leur engagement en faveur d'un monde pacifique. L'histoire de la maîtrise de l'atome et de sa manipulation par l'humanité nous montre que si de telles velléités devaient persister, elles ne feraient que susciter chez d'autres États des efforts d'égale ampleur pour annuler l'avantage qu'une telle dissuasion cherche à créer. Le danger supplémentaire posé par le contrôle non humain de ces systèmes d'armes est également un risque que le monde ne peut ni se permettre ni négliger.

Face à un monde de plus en plus numérisé et à la création de la réalité virtuelle, la capacité de distinguer ce qui est réel de ce qui est artificiel s'amenuise de jour en jour. Cette situation peut donner naissance à des plateformes non contrôlées que des acteurs non étatiques en particulier pourraient, au moyen des technologies d'intelligence artificielle, instrumentaliser en vue de déstabiliser des sociétés ou de provoquer des tensions entre États ou au sein de ces derniers. Si l'intelligence artificielle peut être utilisées pour lutter contre la désinformation, la désinformation et les discours de haine, elle est aussi susceptible d'être utilisée par des forces négatives pour mener à bien les campagnes sous-tendant leurs infâmes desseins.

Toutefois, les possibilités qu'offrent les technologies d'intelligence artificielle de faire le bien doivent nous inciter à œuvrer en faveur de leurs utilisations pacifiques. Comme indiqué précédemment, certains principes et cadres doivent être élaborés, en gardant à l'esprit que nous ne savons pas encore exactement comment évolueront ces technologies. Toutefois, ce processus ne doit pas être la chasse gardée du Conseil de sécurité, mais doit être mené par l'ensemble des Membres de l'ONU, qui sont tout aussi concernés par la manière dont nous guiderons l'évolution future des technologies d'intelligence artificielle. Sans consensus mondial, il sera difficile d'encadrer l'essor de ces technologies.

Étant donné qu'une part importante des développements en matière d'intelligence artificielle interviennent actuellement dans le secteur privé et dans le milieu universitaire, il est important d'élargir le dialogue au-delà des gouvernements pour combler les lacunes de l'industrie et veiller à éviter le détournement et l'utilisation abusive des technologies d'intelligence artificielle, notamment des engins aériens non armés, dont les conséquences négatives pour la paix et la sécurité doivent être

anticipées et atténuées, y compris sur le continent africain, où des groupes terroristes pourraient s'essayer à de telles technologies.

Sachant que l'intelligence artificielle est susceptible de perturber l'équilibre militaire, il est important que les États mettent résolument en place des mesures de confiance qui reposent sur un intérêt commun à prévenir les conflits qui ne sont pas délibérément voulus. Cela peut se faire en établissant des normes pour l'échange volontaire d'informations et de notifications concernant les systèmes, les stratégies, les politiques et les programmes assistés par l'intelligence artificielle que mettent en œuvre les États. Nous espérons que, dans le cadre de l'examen de la prochaine note d'orientation du Secrétaire général sur le Nouvel Agenda pour la paix, les États Membres seront en mesure de proposer des solutions durables pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous souhaitons exprimer notre soutien aux efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard.

Ce faisant, nous devons également intensifier les efforts déployés dans le cadre des initiatives existantes et des processus en cours, tels que le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général, les négociations en cours sur une convention globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, et le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation. De même, nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer d'œuvrer à la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. À la prochaine réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui se tiendra à Accra, le Ghana souhaiterait que des discussions soient menées sur la manière dont l'intelligence artificielle peut être déployée pour améliorer les opérations de maintien de la paix dans le cadre des thèmes pertinents. En Afrique, la Stratégie de transformation numérique (2020-2030), portée par l'Union africaine, restera également un outil complémentaire important de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui constitue un point d'ancrage pour relever de nombreux défis sous-jacents en matière de sécurité sur le continent et pour faire taire les armes en Afrique.

Enfin, je réaffirme la détermination du Ghana à promouvoir des discussions constructives sur les technologies d'intelligence artificielle au service de la paix et de la sécurité dans notre monde. Nous soulignons la

nécessité d'une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui tire parti du potentiel du secteur privé, en particulier des géants de la technologie, et qui continue de placer les droits fondamentaux des citoyens au cœur de tous les principes éthiques.

M. de Rivière (France) : Je remercie le Secrétaire général, ainsi que M. Jack Clark et M. Yi Zeng pour leurs présentations.

L'intelligence artificielle est la révolution du XXI^e siècle. Alors que se profile un monde plus dur, marqué par la compétition et traversé par les guerres hybrides, il est essentiel de faire de l'intelligence artificielle un instrument au service de la paix.

La France est convaincue que celle-ci peut jouer un rôle décisif pour le maintien de la paix. Ces technologies peuvent contribuer à la sécurité des Casques bleus et à la performance des opérations, notamment pour améliorer la protection des civils. Elles peuvent également faciliter la résolution des conflits en permettant la mobilisation de la société civile, mais aussi, peut être, demain, en facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'intelligence artificielle peut également servir les objectifs de développement durable : c'est le sens de notre contribution au Pacte numérique mondial. Concernant la lutte contre les changements climatiques, elle peut nous aider à prévenir les risques naturels, en offrant des prévisions météorologiques plus précises. Elle peut aussi accompagner la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Le développement de l'intelligence artificielle comporte également des risques. Il nous faut les regarder en face. Elle est susceptible de démultiplier la cybermenace. Elle permet aux acteurs malveillants de mener des cyberattaques de plus en plus sophistiquées. Les systèmes dotés d'intelligence artificielle eux-mêmes peuvent être vulnérables aux cyberattaques. Leur sécurisation constitue donc un enjeu primordial.

Dans le domaine militaire, il est possible que l'intelligence artificielle modifie en profondeur la nature des conflits. Nous devons donc poursuivre nos efforts, au sein du Groupe d'experts gouvernementaux de la Convention sur certaines armes classiques, afin de développer un cadre applicable aux systèmes d'armes létaux autonomes. Celui-ci doit garantir que les conflits de demain respectent le droit international humanitaire.

Surtout, l'intelligence artificielle générative peut intensifier la guerre de l'information par la propagation massive, à faible coût et à grande échelle, de contenus artificiels ou de messages modulés en fonction du destinataire. Il suffit de regarder les campagnes de désinformation massive en cours en République centrafricaine et au Mali, ou celles qui accompagnent la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine. Les campagnes d'ingérence électorale déstabilisent des pays et remettent en cause les fondements des démocraties.

La France est attachée à promouvoir une approche éthique et responsable de l'intelligence artificielle. C'est le sens du partenariat mondial que nous avons lancé en 2020. Au sein de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, la France travaille à des règles qui encadrent et accompagnent son développement.

Face à cette révolution, l'ONU offre un cadre irremplaçable. Nous saluons les travaux en cours du Nouvel Agenda pour la paix et l'organisation à venir du Sommet de l'avenir, qui permettent de réfléchir collectivement à ces enjeux et d'élaborer les normes de demain. La France prendra toute sa part pour mettre l'intelligence artificielle au service de la prévention des conflits et du maintien et de la consolidation de la paix.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : « La première obligation de l'intelligence est de se méfier d'elle-même », disait l'écrivain polonais Stanisław Lem. Mais c'est un élément que l'on ne peut pas attendre de l'intelligence artificielle.

C'est pourquoi je souligne la pertinence du thème qui nous réunit, à l'initiative du Royaume-Uni, et je remercie le Secrétaire général António Guterres et les autres intervenants de leurs exposés.

La question n'est pas de savoir si nous appuyons ou non le développement de l'intelligence artificielle. Dans un contexte d'évolution rapide des technologies, l'intelligence artificielle s'est déjà développée de manière vertigineuse et continuera à le faire.

Comme tout autre outil technologique, l'intelligence artificielle peut contribuer aux efforts de maintien et de consolidation de la paix ou compromettre ces objectifs. Elle peut contribuer à la prévention des conflits et à la modération du dialogue dans des contextes complexes, comme cela a été le cas pour la maladie à coronavirus (COVID-19). Les technologies émergentes ont été déterminantes pour surmonter les obstacles posés par la pandémie.

L'intelligence artificielle peut favoriser la protection du personnel humanitaire, en permettant d'élargir l'accès et l'action humanitaires, notamment grâce à l'analytique prédictive. La préparation, l'alerte rapide et la réaction en temps voulu peuvent bénéficier de cet outil. Les solutions technologiques peuvent aider les opérations de maintien de la paix à s'acquitter de leurs mandats plus efficacement, notamment en facilitant l'adaptation à l'évolution de la dynamique des conflits.

Le 30 mars 2020, l'Équateur s'est porté coauteur de la résolution 2518 (2020), appuyant une meilleure intégration de l'utilisation des nouvelles technologies en vue d'une meilleure appréciation de la situation du personnel et de ses capacités, ce qui a été réaffirmé dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 24 mai 2021 (S/PRST/2021/11). Tout cela doit inclure l'intelligence artificielle, étant donné sa capacité d'améliorer la sécurité des camps et des convois, avec le suivi et l'analyse des conflits.

En tant qu'Organisation, nous ne gagnerons en efficacité que si nous sommes dotés des outils nécessaires pour relever les nouveaux défis en matière de sécurité. Notre responsabilité est de promouvoir le développement technologique et d'en tirer parti en tant que facilitateur de la paix. Cela doit se faire dans le strict respect du droit international public, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous ne pouvons faire fi des menaces que représente l'usage abusif ou impropre de l'intelligence artificielle à des fins malveillantes ou terroristes. Le système d'intelligence artificielle comporte également d'autres risques, tels que la discrimination ou la surveillance de masse.

En outre, l'Équateur s'oppose à la militarisation de l'intelligence artificielle ou au déploiement d'armes dotées d'intelligence artificielle. Nous rappelons les risques posés par les armes létales autonomes et la nécessité que l'emploi de tous les systèmes d'armes repose sur une décision, un contrôle et un jugement humains, dans le seul cadre viable de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes.

Les principes éthiques et de comportement responsable sont indispensables mais ne suffisent pas. La solution pour exploiter l'intelligence artificielle sans exacerber les menaces qui en découlent est de mettre en place d'un cadre international juridiquement contraignant, comme l'Équateur continuera à le préconiser. En outre, dans les cas où il n'est pas possible de garantir un contrôle humain suffisant sur les armes létales autonomes, ainsi que le

respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, celles-ci doivent être interdites.

Je partage la préoccupation exprimée par le Secrétaire général au sujet du lien très inquiétant qui peut exister entre l'intelligence artificielle et les armes nucléaires. Nous nous félicitons des recommandations formulées aujourd'hui dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix et convenons également de la nécessité de réduire la fracture numérique et de promouvoir des partenariats et des associations qui nous permettent d'exploiter les technologies émergentes à des fins pacifiques. Au-delà des considérations éthiques, la robotisation des conflits constitue un défi majeur pour les efforts de désarmement et un enjeu existentiel que le Conseil ne peut négliger.

Les chercheurs en intelligence artificielle parlent aujourd'hui du problème de l'alignement, c'est-à-dire de la façon de s'assurer que les découvertes dans le domaine de l'intelligence artificielle nous serviront plutôt qu'elles ne nous détruiront. C'est une question que des scientifiques comme Einstein, Oppenheimer et von Neumann se sont posée à l'époque. Tel est le défi que nous devons relever.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence britannique du Conseil d'avoir organisé la présente séance sur cette question très actuelle. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir enrichi notre débat de ses observations et de ses éclairages.

L'intelligence artificielle (IA) bouleverse notre façon de travailler, d'interagir et de vivre. Les applications de l'IA à des fins pacifiques peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et appuyer les efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies. Ces efforts comprennent l'utilisation de drones pour les livraisons d'aide humanitaire, le contrôle et la surveillance.

D'un autre côté, la prolifération des technologies reposant sur l'intelligence artificielle soulève des risques importants qui requièrent notre attention. La mauvaise utilisation ou les conséquences involontaires potentielles de l'IA, si elles ne sont pas soigneusement gérées, pourraient constituer des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Des acteurs malveillants pourraient exploiter l'intelligence artificielle pour mener des cyberattaques et des campagnes de désinformation et de mésinformation ou mettre au point des systèmes d'armes autonomes, ce qui accroîtrait les vulnérabilités et les tensions géopolitiques. L'intelligence artificielle peut également avoir des conséquences néfastes en matière de droits humains, notamment en raison de processus de prise

de décisions par algorithme à caractère discriminatoire. Nous devons aborder ces risques collectivement au moyen de la coopération et de normes et cadres internationaux.

Malte est convaincue que la coopération de multiples parties prenantes à tous les niveaux et dans tous les secteurs des communautés internationale, régionales et nationales est indispensable à la mise en œuvre de cadres éthiques relatifs à l'intelligence artificielle dans le monde entier. À cet égard, la communauté internationale doit élaborer des instruments universels qui se concentrent non seulement sur l'articulation de valeurs et de principes, mais aussi sur leur mise en œuvre pratique, avec un accent particulier sur l'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres et la protection de l'environnement. Alors que les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'efforcent de raver la première place dans la course au développement de l'IA, les pratiques de gouvernance et de contrôle doivent être développées au même rythme pour préserver la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit promouvoir une gouvernance solide de l'intelligence artificielle et veiller à ce que son déploiement soit inclusif, sûr et responsable grâce au partage des expériences et des cadres gouvernementaux.

Depuis 2019, Malte élabore un cadre éthique relatif à l'intelligence artificielle, en s'appuyant sur les Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance, définies par l'Union européenne. Ce cadre repose sur quatre principes directeurs : premièrement, s'appuyer sur une approche centrée sur l'humain ; deuxièmement, assurer le respect de toutes les législations et réglementations applicables, des droits humains et des valeurs démocratiques ; troisièmement, optimiser les avantages offerts par les systèmes d'IA tout en veillant à prévenir et à réduire le plus possible les risques qu'ils présentent ; et quatrièmement, être en conformité avec les normes et exigences internationales émergentes en matière d'éthique liée à l'intelligence artificielle. Malte est prête à travailler main dans la main sur l'intelligence artificielle avec toutes les parties prenantes concernées afin d'élaborer un accord mondial sur des normes communes pour l'utilisation responsable de l'IA. En outre, au sein de l'Union européenne, nous travaillons à l'élaboration d'une loi sur l'intelligence artificielle, dont l'objectif est de faire en sorte que les citoyens puissent avoir confiance dans ce que l'intelligence artificielle a à leur offrir. Elle adopte une approche de l'intelligence artificielle centrée sur l'humain et propice à l'innovation, reposant sur les droits fondamentaux et l'état de droit.

Dans cette optique, Malte est très favorable aux travaux menés par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) et souligne que des mesures de confiance sont nécessaires pour renforcer le dialogue et la confiance afin d'accroître la transparence dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'assurer une plus grande application du principe de responsabilité.

Malte fait part de son inquiétude quant à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle dans le cadre d'opérations militaires, car les machines ne sont pas en mesure de prendre des décisions comparables à celles d'un être humain, qui impliquent les principes juridiques de distinction, de proportionnalité et de précaution. Nous pensons que les systèmes d'armes létaux autonomes exploitant actuellement l'intelligence artificielle doivent être interdits et que seuls les systèmes d'armes qui respectent pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme doivent être réglementés. De même, l'intégration de l'IA dans les systèmes de sécurité nationale, de lutte contre le terrorisme et d'application de la loi soulève des questions fondamentales en matière de droits humains, de transparence et de respect de la vie privée, qui doivent être abordées.

Pour terminer, Malte estime que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer en amont sur cette question. Nous avons la responsabilité de suivre de près l'évolution de la situation et de traiter en temps utile toute menace contre la paix et la sécurité internationales qui pourrait survenir. La seule façon d'exploiter le pouvoir transformateur de l'intelligence artificielle tout en réduisant les risques potentiels est de promouvoir une gouvernance responsable, la coopération internationale et les considérations éthiques.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je remercie le Royaume-Uni d'avoir organisé ce débat sur l'intelligence artificielle (IA), à un moment où les innovations technologiques ne cessent de s'accroître et de révolutionner nos sociétés, tout en impactant la sécurité internationale. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres, M. Yi Zeng et M. Jack Clark pour leurs exposés.

L'intelligence artificielle fascine autant qu'elle questionne. Elle a depuis quelques années déjà révolutionné nos modes de vie, de production et de pensée et étendu les frontières de notre réalité. Par leur précision et leur capacité à résoudre des problèmes complexes, les systèmes de l'IA se distinguent des mécanismes informatisés plus classiques et offrent de nombreuses opportunités en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales s'appuie depuis des années sur un écosystème technologique solide qui non seulement permet de renforcer les capacités de gestion et de prévention des crises, mais favorise aussi une compréhension accrue des situations sur le terrain, tout en améliorant la protection des civils, surtout dans des environnements complexes.

L'intelligence artificielle apporte une touche toute particulière en décuplant les capacités d'analyse des systèmes d'alerte rapide. Il est désormais plus rapide et plus facile de détecter des menaces émergentes en analysant de vastes quantités de données de sources variées en un temps très court. Grâce à l'IA, les dispositifs opérationnels des missions de paix des Nations Unies deviennent de plus en plus performants. En effet, l'utilisation des drones et des systèmes de vision nocturne et de géolocalisation permet, entre autres, de repérer les activités des groupes armés et terroristes, de sécuriser l'acheminement de l'aide humanitaire dans des zones difficiles d'accès, et d'améliorer les missions de surveillance de cessez-le-feu ou de détection de mines sur le terrain. Elle renforce ainsi la mise en œuvre des mandats très complexes des opérations de maintien de la paix, et plus particulièrement la protection des civils.

L'IA joue également un rôle majeur dans les processus de consolidation de la paix, en contribuant aux efforts de reconstruction des États en situation consécutive à un conflit. Elle favorise la mise en place des projets à effet rapide tout en offrant des opportunités d'emploi aux jeunes et des possibilités de réinsertion aux ex-combattants. Cependant, pour une meilleure exploitation des avantages de l'IA en faveur de la paix et de la sécurité, notamment dans le cadre du déploiement des opérations de maintien de la paix, il est essentiel que les communautés locales s'approprient et absorbent ces nouvelles technologies afin d'en perpétuer les effets bénéfiques après le retrait des forces internationales. Sans un ancrage local, les bénéfices de l'IA sont appelés à disparaître, et les crises à resurgir. Les États, les organismes nationaux et internationaux et les populations locales doivent être imprégnés des processus de fabrication et de diffusion afin de renforcer la confiance et la légitimité des systèmes d'IA utilisés.

L'IA contribue certes au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, mais elle présente également de nombreux risques qu'il nous faut appréhender dès maintenant. Les groupes terroristes et criminels peuvent recourir aux nombreux potentiels qu'offre l'IA pour poursuivre leurs activités illicites. Les réseaux de hackers ont

multiplié ces dernières années leurs actions de cyberattaques, de désinformation et de vols de données sensibles. Ces menaces induites par l'utilisation malveillante de l'IA doivent interpeller la communauté internationale et constituer le point de départ d'un contrôle accru du développement des nouvelles technologies. Cela implique de renforcer la transparence et la gouvernance internationale, avec l'ONU comme garante, mais aussi et surtout la reddition des comptes. L'ONU doit absolument renforcer la coopération internationale pour développer un cadre réglementaire avec des mécanismes de contrôles appropriés et des systèmes de sécurité solides. Le partage d'informations et la mise en place de normes d'éthique permettront également de prévenir les abus et de préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Gabon demeure attaché à la promotion d'une utilisation pacifique et responsable des nouvelles technologies, y compris de l'intelligence artificielle. Dans cette perspective, il importe de favoriser le partage des meilleures pratiques en matière de sécurité et de contrôle, et d'encourager les États à adopter des politiques de régulation nationales et à initier dès à présent, notamment auprès des jeunes, des programmes de sensibilisation aux enjeux et défis de l'intelligence artificielle.

Pour conclure, il est évident que l'intelligence artificielle offre un éventail d'opportunités. Elle appuie les initiatives de développement durable et aide à prévenir les crises humanitaires et sécuritaires et à lutter contre les changements climatiques et leurs effets négatifs. Cependant, en l'absence d'une réglementation fiable et d'outils de contrôle et de gestion efficaces, l'intelligence artificielle peut constituer une véritable menace à la paix et la sécurité internationales. Aussi, notre enthousiasme envers ces technologies de plus en plus sophistiquées doit être empreint de prudence et de retenue.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance importante d'aujourd'hui et d'avoir porté cette question devant le Conseil de sécurité pour un tout premier débat sur le sujet.

L'intelligence artificielle existe depuis des décennies et fait partie de la dynamique scientifique et technologique mondiale. L'accélération récente de son développement a ouvert de vastes perspectives quant à son utilisation dans presque tous les secteurs de l'activité humaine, comme l'ont dit le Secrétaire général, nos intervenants et d'autres collègues. Tout indique qu'elle est destinée à devenir l'élément central d'une ère d'avancées technologiques révolutionnaires et inédites dans

les années à venir. Notre monde n'est pas étranger aux évolutions scientifiques et aux bouleversements dus aux progrès technologiques. Cela fait partie de la quête de progrès ininterrompue des êtres humains, c'est inscrit dans notre génome et inhérent à l'histoire de l'humanité. Mais l'intelligence artificielle a quelque chose de fondamentalement différent. Elle se distingue à la fois par la vitesse des progrès réalisés et par l'étendue potentielle de ses applications, elle promet de transformer le monde comme jamais auparavant et de permettre une automatisation de tâches à une échelle que nous ne pouvons même pas imaginer aujourd'hui.

Alors que cette technologie progresse à un rythme effréné, nous ressentons à la fois de la fascination et de l'appréhension, pesant ses avantages et ses inconvénients, anticipant les applications susceptibles de transformer le monde, mais aussi conscients de son revers, du côté obscur, des risques potentiels qui pourraient avoir des répercussions sur notre sûreté, notre vie privée, notre économie et notre sécurité. Certains, plus alarmistes, vont jusqu'à mettre en garde contre les risques que l'intelligence artificielle peut faire peser sur notre civilisation. Le rythme vertigineux du développement d'une technologie aux conséquences considérables que nous ne sommes pas en mesure de pleinement appréhender soulève, à juste titre, de sérieuses questions. Cet état de fait est dû à la nature de la technologie, au manque de transparence et à l'absence de reddition de comptes quant à la manière dont les algorithmes obtiennent leurs résultats, ainsi qu'au fait que, souvent, même les scientifiques et les ingénieurs qui conçoivent les modèles d'intelligence artificielle ne comprennent pas totalement comment ils parviennent à leurs résultats.

Les modèles et systèmes d'intelligence artificielle pourraient aussi, en fonction des ensembles de données utilisés pour leur développement ou de la manière dont leurs algorithmes sont agencés, donner lieu à des discriminations fondées sur la race, le sexe, l'âge ou le handicap. S'il est possible d'aller au-devant de ces problèmes ou d'y remédier, il est beaucoup plus difficile de prévenir les risques graves que représentent ceux qui utilisent cette technologie dans l'intention de nuire. Internet et les médias sociaux ont déjà montré à quel point ces comportements peuvent être préjudiciables. Certains pays essaient sans cesse de créer délibérément des informations trompeuses, de déformer la réalité, de s'immiscer dans les processus démocratiques d'autres pays, de répandre la haine, de promouvoir la discrimination et d'inciter à la violence ou au conflit en utilisant de manière abusive les technologies numériques. Les « deepfakes », ou hypertrucages, et les

photos manipulées sont utilisés pour créer des informations et des récits persuasifs, mais faux, pour élaborer des théories du complot convaincantes, qui sapent la confiance du public et portent atteinte à la démocratie, et même pour provoquer la panique. L'intelligence artificielle offrira à tous ces acteurs d'innombrables possibilités en termes d'activités malveillantes.

L'utilisation abusive de l'intelligence artificielle pourrait avoir des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales, et elle pose de graves problèmes de sécurité face auxquels nous sommes actuellement mal préparés. L'intelligence artificielle peut être utilisée pour perpétuer les préjugés, par le biais d'attaques de désinformation à grande échelle, mettre au point de nouvelles cyberarmes, diriger des armes autonomes et concevoir des armes biologiques de pointe.

Il est urgent, alors que nous récoltons les fruits des avancées technologiques, de recourir aux règles et réglementations existantes, de les améliorer et de les mettre à jour, et de définir les normes d'éthique à appliquer à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Nous devons également mettre en place, aux niveaux national et international, les garde-fous et cadres de gouvernance nécessaires ainsi que des chaînes hiérarchiques et de responsabilité claires pour veiller à ce que les systèmes d'intelligence artificielle soient utilisés de manière appropriée, sûre et responsable, pour le bien de tous, et ne portent pas atteinte aux droits humains et aux libertés, ni ne nuisent à la paix et à la sécurité. Nous devons promouvoir des normes de comportement responsable des États ainsi que l'applicabilité du droit international à l'utilisation de l'intelligence artificielle et de ses technologies, mais aussi dans le cadre du suivi et de l'évaluation des risques et des implications. Cela signifie que le Conseil de sécurité a un rôle à jouer. L'Albanie continuera à promouvoir une intelligence artificielle ouverte, libre et sûre, qui respecte les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation du Secrétaire général à la présente séance et avons écouté attentivement sa déclaration. Nous remercions également tous les intervenants de leurs observations intéressantes.

La Fédération de Russie attache une grande importance au développement de technologies de pointe destinées à œuvrer pour le bien de l'humanité et à contribuer au progrès socioéconomique. L'intelligence artificielle est une technologie moderne révolutionnaire, qui suscite incontestablement un intérêt scientifique considérable. Toutefois, sa portée concrète et ses applications

potentielles, sans parler de son incidence hypothétique sur les processus politiques, n'ont pas encore été pleinement appréciées.

L'impression que l'on retient des évaluations faites par les intervenants d'aujourd'hui est que la technologie de l'intelligence artificielle n'en est qu'à ses balbutiements. Il y a encore beaucoup d'inconnues dans ce domaine. Le choix de la salle du Conseil de sécurité pour la tenue du débat d'aujourd'hui ne nous semblait dès lors pas évident. Même dans la note de cadrage (S/2023/528) de la présente séance, il apparaît manifeste que les arguments concrets étayant la notion d'interconnexions naturelles entre l'intelligence artificielle et les questions de paix et de sécurité internationales font défaut, du moins pour l'instant. La note de cadrage se contente d'énumérer un ensemble disparate de tendances technologiques que l'on pourrait appliquer à n'importe quel domaine.

En préparant la séance d'aujourd'hui, j'ai décidé de demander à la première concernée, à l'intelligence artificielle elle-même, si elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Voici sa réponse.

« L'intelligence artificielle peut constituer certaines menaces pour la paix et la sécurité internationales, mais elle peut aussi avoir des effets positifs. Voici quelques éléments à prendre en considération.

Le premier est la cybersécurité. Le développement de l'intelligence artificielle peut être à l'origine de nouvelles vulnérabilités et menaces dans le cyberspace. L'intelligence artificielle peut être utilisée pour créer des cyberarmes puissantes, automatiser les cyberattaques et contourner les défenses existantes.

Le deuxième concerne les systèmes d'armes autonomes. La mise au point de systèmes d'armes autonomes basés sur l'intelligence artificielle pourrait présenter des risques pour la sécurité, car ceux-ci pourraient décider de recourir à la force sans intervention humaine directe. Cela pourrait avoir des conséquences imprévisibles et exacerber les conflits armés.

Le troisième et dernier point porte sur la diffusion de la désinformation. L'intelligence artificielle peut être employée pour créer et diffuser de la désinformation et des informations fallacieuses, ce qui peut nuire à la crédibilité de l'information et créer des tensions sociales et politiques. »

Nous estimons donc que les tentatives visant à établir un lien générique entre l'intelligence artificielle et les menaces pour la paix et la sécurité sont un peu artificielles. Et comme nous pouvons le constater, l'intelligence artificielle partage notre position.

La communauté internationale devrait commencer par déterminer quels sont la nature et le caractère des risques et des menaces possibles, évaluer leur ampleur et les moyens permettant d'y répondre, etc. Cela requiert une discussion professionnelle, fondée sur des connaissances scientifiques, ce qui prendra probablement des années. Elle est déjà en cours au sein d'instances spécialisées. Divers aspects militaires de l'intelligence artificielle susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité mondiale et régionale font également l'objet de discussions dans des forums spécialisés. La question des systèmes létaux autonomes relève de la compétence du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes et des États parties à la Convention sur certaines armes classiques, également connue sous le nom de Convention sur les armes inhumaines. Les questions de sécurité liées à l'utilisation des technologies de l'information et des communications sont minutieusement examinées par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), sous les auspices de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'il serait contre-productif de dupliquer leur travail.

Comme toute forme de technologie avancée, l'intelligence artificielle peut avoir des conséquences bénéfiques ou destructrices pour l'humanité, en fonction de ceux qui la contrôlent et des fins auxquelles elle est utilisée. Aujourd'hui, nous constatons malheureusement que l'Occident, sous l'impulsion des États-Unis, sape la confiance dans ses solutions technologiques et les entreprises des technologies de l'information qui les mettent en œuvre. Nous découvrons régulièrement que les services de renseignement des États-Unis s'ingèrent dans les activités des plus grandes entreprises du secteur, manipulent les algorithmes qui permettent de modérer les contenus et suivent les utilisateurs à la trace, y compris grâce à des portes dérobées intégrées dans les équipements et les logiciels par les fabricants. Cependant, l'Occident estime qu'il n'y a aucun problème éthique à permettre délibérément à l'intelligence artificielle de faire abstraction des discours de haine sur les plateformes de réseaux sociaux si cela lui convient sur le plan politique, comme c'est le cas avec l'entreprise extrémiste Meta, qui laisse publier des appels au meurtre de Russes. Dans le même temps, les algorithmes apprennent à diffuser des trucages et de la

désinformation, et à bloquer automatiquement les informations que les propriétaires des médias sociaux et leurs donneurs d'ordres dans les services de renseignement jugent mauvaises – en d'autres termes, les vérités qui dérangent. En droite ligne de la fameuse « culture de l'annulation », l'intelligence artificielle est amenée à modifier à la demande des ensembles entiers de données numériques, générant ainsi des récits inexacts. En résumé, ce n'est pas l'intelligence artificielle qui constitue la principale source de difficultés et de menaces, ce sont plutôt ses partisans sans scrupule qui existent au sein des prétendues démocraties avancées. Il est tout aussi important d'examiner ces questions que d'aborder les points invoqués par la présidence britannique pour justifier l'organisation de cette séance.

Une thèse populaire actuellement veut que l'intelligence artificielle recèle d'immenses possibilités en ce qui concerne l'émergence de nouveaux marchés et de nouvelles sources de richesse. Toutefois, la question de la répartition inégale de ces bienfaits potentiels est soigneusement évitée. Dans son rapport sur le Plan d'action de coopération numérique, le Secrétaire général a abordé ces aspects en détail. La fracture numérique a atteint un point tel que 89 % des Européens ont accès à Internet, tandis que dans les pays à faible revenu, c'est le cas de 25 % seulement de la population. Aujourd'hui, environ deux tiers du commerce des services dans le monde sont effectués sur des plateformes numériques, alors que le coût d'un smartphone en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne représente plus de 40 % d'un revenu mensuel moyen, et que les frais de données mobiles des utilisateurs africains sont plus de trois fois supérieurs à la moyenne mondiale. Enfin, moins de la moitié des gouvernements du monde aident leurs citoyens à acquérir des compétences numériques.

En effet, la richesse créée par l'innovation est très inégalement répartie et dominée par une poignée de grandes plateformes et d'États. Les technologies numériques ont entraîné une augmentation significative de la productivité et de la valeur ajoutée, mais leurs avantages n'ont pas donné lieu à une prospérité partagée. Selon le *Rapport sur la technologie et l'innovation de 2023* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce sont les pays développés qui bénéficieront le plus des technologies numériques, notamment de l'intelligence artificielle. Les technologies numériques permettent d'accélérer l'accumulation du pouvoir économique entre les mains d'un groupe de plus en plus restreint d'élites et d'entreprises. Ainsi, en 2022, la richesse combinée des milliardaires de la technologie s'élevait à 2 100 milliards

de dollars. Cette disparité est due à l'écart considérable qui existe en matière de gouvernance, notamment à travers les frontières, et d'investissement public.

Historiquement, les technologies numériques ont été mises au point par le secteur privé, et les pouvoirs publics ont eu du mal à suivre le rythme pour les régler dans l'intérêt supérieur des populations. Il faut inverser cette tendance. Les États doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de mécanismes réglementaires relatifs à l'intelligence artificielle. Tout outil d'autorégulation adopté par l'industrie doit être conforme à la législation nationale des pays dans lesquels ces entreprises opèrent. Nous sommes opposés à la création d'organes de contrôle supranationaux pour l'intelligence artificielle. Nous considérons également que l'imposition extraterritoriale de normes dans ce domaine est inacceptable. La signature d'accords universels dans ce domaine n'est possible que sur la base d'un dialogue mutuellement respectueux, mené sur un pied d'égalité entre les membres souverains de la communauté internationale, et en tenant dûment compte de tous les intérêts et préoccupations légitimes des participants au processus de négociation. La Russie contribue déjà à ce processus. Dans mon pays, les principales entreprises informatiques ont élaboré un code

national d'éthique relatif à l'intelligence artificielle, qui énonce les lignes directrices pour le développement et l'utilisation sûrs et éthiques des systèmes d'intelligence artificielle. Il n'établit aucune obligation juridique et les entités spécialisées étrangères, les entreprises privées et les entités académiques et sociales peuvent y adhérer. Ce code a été formulé dans le cadre d'un effort national visant à contribuer à la mise en œuvre de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle formulée par l'UNESCO.

En conclusion, je tiens à souligner qu'aucun système d'intelligence artificielle ne doit être autorisé à remettre en question l'autonomie morale et intellectuelle des êtres humains. Les développeurs doivent régulièrement évaluer les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle et prendre des mesures pour les réduire au minimum.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Je remercie une fois de plus nos spécialistes techniques de s'être joints à nous et nos collègues de leurs contributions au débat d'aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 15.